



RAPPORT

de la Commission permanente de gestion pour l'exercice 2008

Organisation de la Commission permanente de gestion

Présidente :	M ^{me} Andrea EGGLI, A Gauche Toute !
1 ^{re} vice-présidente :	M ^{me} Sylvianne BERGMANN, Les Verts
2 ^e vice-président :	M. Maurice CALAME, LausannEnsemble
Secrétaire :	M ^{me} Vanessa BENITEZ SANTOLI
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES	M ^{me} Nicole GRIN, LausannEnsemble, rapportrice M. Raphaël ABBET, UDC
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS	M. Roland PHILIPPOZ, socialiste, rapporteur M. Roland OSTERMANN, Les Verts
CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE	M. Eddy ANSERMET, LausannEnsemble, rapporteur M. Jacques-Etienne RASTORFER, socialiste
TRAVAUX	M ^{me} Esther SAUGEON, UDC, rapportrice M ^{me} Sylvianne BERGMANN, Les Verts
ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION	M. Maurice CALAME, LausannEnsemble, rapporteur M. Vincent ROSSI, Les Verts
SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	M. Blaise Michel PITTON, socialiste, rapporteur M. Olivier MARTIN, LausannEnsemble
SERVICES INDUSTRIELS	M. Alain HUBLER, A Gauche Toute !, rapporteur M. Philippe MIVELAZ, socialiste

PRÉAMBULE

La Commission permanente de gestion (ci-après : Coges) a tenu dix séances de travail dans une ambiance tranquille, propice à la discussion et à l'étude des différents sujets qu'elle a dû aborder. Que les commissaires soient ici remerciés pour leur apport à cette atmosphère. Nous avons pu être soutenus dans nos travaux par la secrétaire du Conseil. Qu'elle soit aussi remerciée ici pour sa disponibilité, la qualité de son travail et l'investissement avec lequel elle l'a accompli.

La Commission a invité la Commission des finances à tenir une séance commune. Les deux Commissions ont décidé de continuer en organisant chaque année une telle séance, organisée par l'une et l'autre Commission en alternance. Des échanges intéressants sur les fonctionnements respectifs, les audits et les mandats y ont eu lieu.

Cette première séance a débouché sur une lettre commune à la Municipalité au sujet des données relatives au flux du personnel pour chaque service. Ces données qui devraient logiquement être présentées dans les comptes et le budget, service par service, sous la rubrique salaire avec une explication sur les différences de la part de la Municipalité concernent le nombre d'Equivalents plein temps (EPT), d'auxiliaires, de postes occupés, de postes disponibles, de démissions, d'arrivées, d'apprentis en réussite et en échec, ainsi que le taux d'absentéisme, les causes et son coût.

Quelques-unes de ces questions ont trouvé réponse dans le rapport de gestion municipal, d'autres nous seront fournies sur demande.

1^{re} observation : *Pour faciliter la lecture du rapport de gestion et permettre de suivre l'évolution des postes, la Municipalité est invitée à faire figurer, en plus du nombre d'EPT au 1^{er} janvier et au 31 décembre et du nombre de personnes les occupant, le nombre d'EPT budgétisé pour chaque service.*

Sujets transversaux

Pour mieux étudier la gestion municipale pendant l'année écoulée, la Commission a choisi trois sujets transversaux : les absences et la sécurité au travail, l'utilisation de l'application informatique Goéland et les audits. La Coges a alors décidé d'approfondir préalablement ces sujets et a organisé des séances d'information invitant diverses personnes pour l'éclairer.

Une séance d'information et de formation intitulée « Etendue et limites du pouvoir d'investigation d'une Commission de gestion » a été organisée par la Coges. Y ont participé un juriste du Service des communes et des relations institutionnelles, le préposé cantonal à la protection des données et à l'information, une députée du Grand Conseil qui nous a informés du fonctionnement des Commissions de gestion cantonale et fédérale, la préfète de la ville de Lausanne, le président du Conseil, les membres du Bureau du Conseil, ainsi que deux délégués de la Municipalité : le secrétaire municipal adjoint et l'adjoint au Service juridique.

La Commission a ainsi pu mieux comprendre ses prérogatives, mieux connaître les bases juridiques de son action, et apprécier le travail qui est fait dans d'autres Commissions semblables.

A une autre occasion, l'ingénieur communal de sécurité a abordé pour nous le problème des absences et de la sécurité au travail. Nous avons compris que, si beaucoup d'efforts ont été faits, il reste encore beaucoup de travail à accomplir. Le but de la directive fédérale étant de réduire les coûts de la SUVA, l'Administration doit poser des règles, informer sur les risques existants en vue de les diminuer et les classer par ordre de priorité. On a pu prendre conscience de la résistance de certains services pour ce travail même si l'intérêt de la Ville est de réduire les absences pour diminuer les coûts qu'elles occasionnent. Notons qu'en cas d'accident lié à la sécurité et s'il se vérifie que le travail n'a pas été correctement fait, la Ville serait responsable.

Le tableau des absences est une vue d'ensemble et aide à la compréhension, il est un moyen important pour se doter des outils nécessaires pour l'analyser et lutter contre des causes de l'absentéisme.

2^e observation : *La Municipalité est invitée à mettre à disposition du Service du personnel les outils nécessaires à transmettre les statistiques des absences à la Commission de gestion au début du mois de mars de chaque année.*

L'année précédente, la Commission avait refusé la réponse municipale à son observation N° 4 sur l'intensification de « la sensibilisation de ses services à la nécessité et à l'utilité des mesures de protection de la santé préconisées par les branches correspondant aux secteurs d'activité de ses différents services ». Dans son rapport de gestion 2008, elle donne la réponse fournie à la Coges comme complément d'information en 2008, réponse qui fut refusée par le Conseil.

Le problème observé par la Coges est que les statistiques sur les taux des absences de la Ville sont, tous secteurs confondus, largement supérieures aux moyennes fédérales de la SUVA, pour cette année également. Selon le Service du personnel, globalement, pour l'ensemble de la Ville, le taux d'absence Maladie a augmenté de 6% en 2008. Quatre directions montrent une tendance à la hausse marquée : Culture, logement et patrimoine (CLP), Sécurité sociale et environnement (SSE), Travaux (TRX) et Services industriels (SIL). Deux directions font apparaître une tendance à la baisse claire sur 3 ans : Administration générale et finances (AGF) et Sécurité publique et sports (SPS). Les taux d'absence Accident sont globalement à la baisse, seules les directions AGF et SPS montrent une tendance à la hausse sur trois ans. Le taux d'absence Accident de la Ville présente une diminution de 8% entre 2006 et 2008. En 2008, pour l'ensemble de la Ville, le nombre de jours moyens d'absence par EPT peut être valorisé globalement à Fr. 15'540'000.- (3334 EPT à un coût moyen de Fr. 100'000.- [100%, base 12 mois]). Pour un coût complet, il faudrait ajouter les frais indirects dus à la gestion des absents et de leur remplacement.

Nous avons aussi observé que les absences diminuent lorsque l'on entreprend quelque chose pour lutter contre ce problème. Nous devons alors maintenir cette année l'observation N° 4 de l'année précédente puisque nous n'avons pas obtenu de réponse satisfaisante.

3^e observation : *La Municipalité est invitée à intensifier la sensibilisation de ses services à la nécessité et à l'utilité des mesures de protection de la santé préconisées par les branches correspondant aux secteurs d'activité de ses différents services.*

Le chef du Service du cadastre et le concepteur du logiciel Goéland nous ont présenté cette application développée entièrement au sein de la Direction des travaux, sans aucun budget à disposition. L'équipe Goéland répond aux demandes en analysant les besoins et fait les développements nécessaires. Quoique la collaboration avec les services de l'Administration soit en général bonne, un comité a été créé pour homogénéiser le processus de mise en place de l'application. La Commission décide de s'informer pour savoir comment et quels sont les services qui utilisent Goéland.

La plupart des services qui l'utilisent se disent satisfaits de Goéland. Mais d'autres logiciels de gestion documentaire sont aussi utilisés, ce qui n'aide pas au transfert des données. Selon le chef du Service d'organisation et d'informatique, l'application Goéland présente une technologie dépassée qui s'intègre mal aux systèmes développés par la Ville. Un groupe de travail a été constitué afin d'étudier le problème de toutes les données non structurées et de réfléchir au moyen de faire évoluer Goéland, ou de le remplacer par une autre application. La Commission a constaté diverses incohérences dans la gestion des logiciels informatiques, incohérences qui peuvent ressembler à un manque de pilotage sur les choix informatiques. La Coges estime que la Municipalité doit faire des choix clairs sur la base de critères bien définis.

4^e observation : *Après toutes les vicissitudes qu'a connues le projet GIDE et son remplacement par Goéland, il semble se dessiner un mouvement au sein de l'Administration pour remplacer Goéland par un autre système, Alfresco. La Municipalité est invitée à préciser dans les meilleurs délais les options qu'elle privilégie en matière de gestion informatique des documents et à se déterminer rapidement sur les investissements à consentir pour faire évoluer Goéland ou pour le remplacer par un autre système, tel Alfresco, par exemple. Pour que les problèmes entre les différents services ne prennent le dessus, elle est invitée à commander un audit externe.*

La question de la TVA a été évoquée pendant nos visites. Elle est ajoutée aux factures envoyées par les services commerciaux à d'autres directions. La Commission a appris que certains services peuvent se faire rembourser l'intégralité y compris sur les prestations internes à la Ville. Qu'en est-il des directions qui sont sous le régime du forfait TVA ?

5^e observation : *La Municipalité est invitée à décrire précisément la façon dont la Ville traite le problème de la TVA lors des facturations internes entre les services.*

La Commission s'est également intéressée à sa présence sur le site internet de la Ville. Elle y a comblé des lacunes telles que l'absence de ses propres rapports de gestion. Elle y a également ajouté une présentation de son travail et de son fonctionnement. De plus, un formulaire de contact en ligne a été créé pour permettre aux citoyens de la contacter directement au cas où ils rencontraient des insuffisances ou des dysfonctionnements dans la gestion des affaires communales. Elle compte ainsi pouvoir être plus accessible à l'ensemble de la population.

La Commission s'est aussi déplacée pour visiter l'école cantonale de police à Savatan. Elle remercie les personnes qui lui ont facilité la visite et qui lui ont permis une meilleure compréhension sur la formation particulière de ce corps de métier.

CHAPITRE I

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Préambule

Selon la coutume, les commissaires ont entamé l'examen de la gestion de la Direction administration générale et finances en assistant, le 16 mars 2009, à la séance de travail hebdomadaire entre le syndic et ses chefs de service. Hasard du calendrier, sans doute, cette réunion dura à peine une petite demi-heure, aucun des participants n'ayant d'information particulière à communiquer, si ce n'est une demande de signature ou d'entretien particulier avec le syndic... Les commissaires n'en ont pas pour autant déduit qu'il ne se passait rien d'intéressant dans cette direction. La visite des différents services leur démontra d'ailleurs le contraire.

Secrétariat municipal

Dans l'organisation actuelle, le secrétaire municipal exécute de nombreuses tâches liées aux activités de la Municipalité (organisation et procès-verbaux des séances, enregistrement et diffusion des décisions de la Municipalité, traitement de la correspondance qui lui est adressée, etc.), mais il n'est pas structuré comme un véritable staff de soutien à l'action de cette dernière. Aussi, tout secrétaire municipal de transition qu'il s'estime être, l'actuel titulaire souhaite mettre sur pied une telle équipe d'ici à son départ en retraite. A cet effet, un deuxième secrétaire municipal adjoint a été engagé et une secrétaire a été transférée du Service du cadastre au Secrétariat municipal.

En 2008, divers changements sont intervenus : le bureau du syndic et son secrétariat ont été déplacés au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, tandis qu'une partie du secrétariat municipal intégrait les locaux libérés au 2^e étage. Une fois les travaux de transformation de la salle du Conseil achevés, c'est la salle de la Municipalité qui a subi un lifting, surtout technique : elle a été dotée d'équipements électroniques modernes et performants. Une grande table en fer à cheval a remplacé les anciennes tables individuelles et chaque membre de la Municipalité dispose désormais d'un ordinateur installé à sa place.

Autre changement à signaler : le rattachement au Secrétariat municipal de l'ensemble des huissiers de direction, créant ainsi un « pool » des huissiers, ce qui permet une meilleure organisation du travail et simplifie aussi les éventuels remplacements en cas de vacances ou de maladie.

Le poste de chef de l'Unité d'évaluation et de conseil a, quant à lui, été supprimé, suite au départ du titulaire, devenu juge à la Cour des comptes cantonale, mais l'unité n'a pas été restructurée. Lors de l'examen de la gestion 2007, le syndic avait promis de fournir un rapport sur le bilan de l'opération Perspectives 2004.

6^e observation : *La Municipalité est invitée à fournir au Conseil communal, ou à tout le moins à la Commission de gestion, un rapport-bilan sur l'opération Perspectives 2004.*

Au 31 décembre 2008, le service comptait un apprenti. Un deuxième apprenti sera sans doute engagé pour la rentrée d'août 2009. Il convient cependant de signaler qu'après l'obtention de son CFC, l'apprentie qui avait accompli sa formation aux Archives communales a été engagée dans cette unité à mi-temps pour deux ans, afin de préparer sa maturité commerciale en emploi. Il importe également

d'évoquer l'engagement de l'Administration dans l'insertion de personnes handicapées dans le monde du travail. Depuis une dizaine d'années, sous l'impulsion du secrétaire municipal, alors secrétaire général de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, un bénéficiaire AI travaille à la Ville en tant qu'aide-huissier, fonction dans laquelle il s'épanouit, tout en rendant de grands services à la Commune. Particulièrement bien intégrée parmi ses autres collègues, cette personne accomplit un travail équivalent à celui qu'elle pourrait exécuter dans un atelier protégé, mais sa situation d'employé communal est pour elle bien plus valorisante. En outre, le statut de rentier AI de cette personne a pu être préservé ; elle touche un modeste salaire, qui complète sa rente. L'opération n'est donc pas très coûteuse pour la Ville (environ Fr. 7000.– par année). Le succès de cette expérience a d'ailleurs incité la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation à engager, aux mêmes conditions, une aide-cuisinière et le Secrétariat municipal est actuellement en tractations pour engager un deuxième aide-huissier.

Parmi les événements phares ayant marqué l'année 2008, il faut citer l'inauguration officielle du m2, la réception du président du Grand Conseil et l'exercice de sécurité « Plan-Diam » du m2 à la place de l'Ours, dont le déroulement a été retransmis quasi intégralement sur TVRL.

Initiée par le prédécesseur de l'actuel secrétaire municipal, la fusion opérationnelle du Bureau des imprimés et du matériel (BIM) et de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV) est maintenant achevée. Le bilan de cette opération laisse apparaître quelques difficultés organisationnelles qui déboucheront sur d'autres changements. Il est en effet envisagé de transférer au Service du magasin général des Services industriels certaines activités du BIM qui ne sont pas du ressort de la CADEV (achats d'imprimantes, de mobilier et de produits de nettoyage) et de maintenir à la CADEV toutes les autres activités exercées jusque-là par le BIM. La Ville deviendrait dès lors cliente de la CADEV. Les décisions définitives à ce propos seront prises, en principe, dans le courant de l'année 2009.

La gestion et l'entretien du Casino de Montbenon figurent au nombre des attributions du Secrétariat municipal. Au cours de l'année 2008, 435 manifestations s'y sont déroulées, 255 à la Salle Paderewski et 180 dans la Salle des Fêtes, preuves que cet équipement est utile et remplit le rôle qui lui est dévolu. Cette infrastructure a une vocation essentiellement sociale, ce qui ne lui permet pas d'être rentable. De surcroît, le restaurant peine à attirer une clientèle régulière et suffisamment importante pour lui assurer un confortable bénéfice. La tâche liée à la gestion et à l'entretien de ce bâtiment est relativement lourde pour le personnel du Secrétariat municipal, qui n'est pas spécialisé en gestion immobilière, ni en technique d'entretien des bâtiments.

7^e observation : La Municipalité est invitée à réfléchir à l'opportunité de rattacher la gestion du Casino de Montbenon à la Direction de la culture, du logement et du patrimoine.

Dans le cours de la discussion avec le secrétaire municipal, ont également été évoqués les problèmes de stabilité du bâtiment qui abrite les Archives communales, à la rue du Maupas 47. Une visite sur place a permis de recueillir un certain nombre d'informations utiles :

La Ville est locataire des locaux qu'elle occupe, le bâtiment appartenant à la Fondation Petit (Société pour la protection des animaux – SPA). La maison a été construite dans les années 1920, et une aile supplémentaire a été réalisée dans les années 1950. Jusqu'en 1985, le bâtiment était occupé par les Archives cantonales qui l'ont quitté pour s'installer dans le complexe construit à Chavannes-Renens, cédant ainsi la place aux Archives de la Ville. Répartis sur cinq niveaux, les locaux totalisent une surface de 2300 m². Au départ, le bâtiment n'était pas conçu pour de l'archivage, mais pour du logement. La partie de 1920 a une sécurité portable de 300 kg par m² et celle des années 50, de 400 kg par m², alors que les normes actuelles préconisées sont de 700 kg à 1 tonne par m². De ce fait, afin d'éviter un effondrement, des vides sont laissés sur les rayonnages, et la Ville n'accepte plus de dépôts, surtout depuis que l'Administration y a transféré l'essentiel des documents conservés à Beau-Séjour et dont elle s'est séparée au moment du déménagement à Flon-Ville.

Tous les documents de la Ville ne sont pas encore informatisés, ni numérisés. En outre, malgré les règles élémentaires de classement, certains services ne préparent pas, ni ne trient leurs documents en

vue de leur archivage, de telle sorte que certains documents arrivent en vrac, occasionnant aux collaborateurs des Archives un fastidieux travail de tri et de classement. Concernant les plans, le personnel des Archives a évalué à 40'000 l'augmentation de leur nombre au cours des dix dernières années.

Le loyer annuel avoisine les Fr. 300'000.– et le bail arrivera à échéance dans quatre ans. La question du renouvellement du bail se pose avec d'autant plus d'acuité que le renforcement du bâtiment (mesure indispensable pour poursuivre l'activité à Maupas) s'avérera très onéreux. C'est pourquoi l'opportunité d'acquérir, voire de construire, un bâtiment spécifique répondant aux critères actuels de conservation et de sécurité mériterait d'être étudiée. Le fonds des documents anciens recèle des trésors inestimables, qui ont valu aux Archives lausannoises d'être inscrites à l'inventaire des biens culturels suisses d'intérêt national, ce qui ouvre la voie à d'éventuelles subventions fédérales en cas de construction.

8^e observation : La Municipalité est invitée à se déterminer rapidement – avant l'échéance du bail – sur le maintien des Archives communales à la rue du Maupas ou sur l'achat, voire la construction d'un bâtiment moderne et adapté aux exigences de sécurité actuelles.

Les commissaires se sont également intéressés au fonctionnement de l'Association des Villes romandes, dont Lausanne fait partie, le syndic en étant même le président. Créée en 2006 à l'initiative du maire de Genève M. Manuel Tornare, cette association n'est pas dirigée contre l'Union des Villes suisses, mais elle a pour but de mieux faire entendre la voix des Villes romandes à Berne. Outre les séances du comité et l'assemblée générale statutaire, deux rencontres plénières sont organisées chaque année. Consacrées chaque fois à un thème particulier, ces réunions ont permis de débattre en 2008 de la politique des transports dans les agglomérations et des questions relatives à la prise en charge de la petite enfance. La prochaine réunion aura pour thème les adolescents en difficulté et violents.

Toutes les informations concernant les décisions et les communications de la Municipalité à ses collaborateurs sont diffusées par le canal de Goéland, qui est également utilisé pour la transmission du courrier aux services et unités de l'Administration. C'est l'équipe du Secrétariat municipal qui est chargée de la numérisation de tout le courrier entrant et des documents que la Municipalité entend communiquer au personnel ou à ses chefs de service.

Le Secrétariat municipal est également impliqué dans l'informatisation des données du Conseil communal et dans la réalisation de la plateforme intranet destinée aux membres du Conseil.

S'agissant des audits, le Secrétariat municipal n'a pas fait l'objet d'un audit en 2008.

Service du personnel (SPeL)

En début de visite, l'ingénieur communal de sécurité assiste à l'entretien et, en complément des informations fournies lors de la séance plénière de la Commission de gestion sur les questions de sécurité, il renseigne les commissaires sur les actions entreprises de concert avec le médecin de la Ville.

En application de la Loi sur le travail qui exige que l'employeur protège les membres de son personnel contre les risques auxquels ils sont exposés, les employés du Service des parcs et promenades, du Service des forêts, domaines et vignobles, des Services d'assainissement et des routes et de la mobilité se sont vu proposer la vaccination contre le tétanos, l'hépatite A et B, et l'encéphalite ; 1500 personnes ont été vaccinées. Pour le travail d'organisation et de contrôle du suivi, une infirmière auxiliaire a été engagée.

Lors de la récente épidémie de rougeole, un cas a été constaté, ce qui a entraîné l'isolement de l'unité dans laquelle travaillait ce collaborateur : dix personnes ont ainsi été priées de rester à la maison pendant quelques jours.

Concernant la grippe hivernale, le service procède chaque automne à une campagne de sensibilisation auprès du personnel. Ces trois dernières années, le nombre des collaborateurs vaccinés a passé de 250 à 700.

Afin de répondre aux nouvelles exigences en matière de protection de la santé et de prévention, un médecin du travail sera engagé par la Ville en 2010.

La responsable de l'Unité Pilotage et Projets RH a également participé à l'entrevue avec le chef de service. Elle a fourni aux commissaires des renseignements sur les nombreuses enquêtes de l'Office fédéral de la statistique (OFS) auxquelles les Communes sont désormais tenues de répondre depuis 2008. Pour l'année passée en revue, il a fallu fournir une statistique générale et détaillée sur les salaires du personnel, ce qui a occasionné une surcharge de travail, même si l'outil PeopleSoft contient un logiciel « statistiques ».

A propos de PeopleSoft, installé en 2005, et au terme de nombreux réglages, il commence à fournir des données fiables. Petit à petit, il s'enrichit de nouveaux modules. A ce jour, 45% des fonctionnalités de PeopleSoft sont utilisées. Le nombre de gestionnaires des absences au sein de l'Administration a passé de 40 à 80.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le paiement des salaires est intégré dans PeopleSoft. A la demande du Service de la révision, un audit technique a été réalisé, afin de contrôler la sécurité du système, de vérifier son efficacité et d'évaluer les risques potentiels. Cet audit a été réalisé en septembre 2008, le rapport a été remis en février 2009. Le SPeL et le Service d'organisation et d'informatique (SOI) étudient et analysent les conclusions de ce rapport et envisagent les corrections à apporter aux 16 risques importants et aux 13 risques moyens constatés. Parmi les risques signalés, il faut citer le fait qu'une seule personne s'occupe de cette question et que les procédures ne sont pas assez documentées. Le consultant a préconisé davantage de contrôles à la saisie et une révision de tous les processus de contrôle.

9^e observation : La Municipalité est invitée à renseigner le Conseil sur les défauts recensés dans le rapport d'audit PeopleSoft, sur les mesures prises pour les corriger et sur les moyens dont elle dispose pour s'assurer de la fiabilité du système utilisé pour le paiement des salaires.

Le Service du personnel a une fonction transversale, en ce sens qu'il est à disposition pour répondre aux demandes d'autres services ou de certaines catégories de personnel. La Municipalité le charge aussi de procéder à des recherches et à des analyses aux fins de déterminer le bien-fondé des revendications salariales ou d'amélioration de leurs conditions de travail émanant de certaines catégories de fonctionnaires. Il a ainsi réalisé des études et des analyses en vue de la mise en place du nouveau statut des policiers, pour étudier le bien-fondé des revendications du personnel des Accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS), pour évaluer la situation du marché concernant certaines professions techniques que l'Administration peine à recruter, les conditions du secteur privé étant réputées plus favorables. Le conflit au sein de la Bibliothèque municipale a occasionné aux collaborateurs du Service du personnel un travail équivalent à 60 jours-homme.

La préparation du projet de nouveau système de rémunération du personnel de l'Administration communale « Equitas », et la rédaction du préavis N° 2008/38 y relatif, ont passablement occupé le service au cours de l'année 2008. Un séminaire a été organisé à l'intention de l'ensemble des chefs de service afin de les sensibiliser à la méthode, et des informations ont été mises sur le site intranet à l'intention des collaborateurs. A la demande de certaines catégories de collaborateurs, le service a été sollicité pour étudier le problème des indemnités, inchangé depuis plus de dix ans.

S'agissant de la gestion électronique des documents, le service utilise Alfresco, un système mieux adapté que Goéland, et préconisé par le Service d'organisation et d'informatique.

Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom)

L'année 2008 a été notamment consacrée à la préparation de la fusion entre le Service des études générales et des relations extérieures (SEGRE) et le Service de l'information. Opérationnel depuis le mois d'août 2008, le nouveau service a pris le nom de Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom). Conséquence, au plan du personnel, le service a passé de 10 collaborateurs à 31 (représentant 26,5 EPT). Le bilan tiré de cette opération est positif. Du point de vue du chef de service, cette fusion est rationnelle, mais elle demande encore quelques ajustements. Il a fallu concilier l'organisation « verticale » du Service de l'information avec l'organisation « horizontale » du SEGRE. Mais le grand bénéfice de ce regroupement réside dans le fait qu'il a permis la mise en place d'une nouvelle stratégie de communication. Service transversal au service des autres services de l'Administration, le DevCom fonctionne également comme agent de liaison lorsque la Municipalité estime qu'un projet important, impliquant plusieurs services, nécessite l'appui d'une structure de coordination.

La gestion du site internet de la Ville constitue un bel exemple de ce travail coordonné que le service peut être amené à réaliser. Le site de la Ville contient 9000 pages, qu'il faut tenir à jour et moderniser périodiquement. Chaque service est responsable des informations qui le concernent et qui figurent dans la rubrique « Ville officielle ». La rubrique « Ville pratique » est gérée par le DevCom, la rubrique « Ville culturelle » par le Service de la culture, la rubrique « Ville sportive » par le Service des sports. Les rubriques « Ville de loisirs », « Ville d'études » et « Ville d'affaires » sont gérées par le DevCom en collaboration avec des partenaires extérieurs et les institutions concernées.

Une autre mission du service consiste à organiser la communication entre la Ville et ses employés. A cet effet, un système intranet a été mis en place (auquel tous les employés n'ont pas accès, certains ne travaillant pas avec un ordinateur), et un journal interne, « La Ville ensemble ». Cette publication existe depuis plusieurs années. La Ville a décidé d'en supprimer l'édition imprimée et de passer à une version informatisée. Afin de la rendre accessible à l'ensemble des collaborateurs, la Ville va recycler d'anciens ordinateurs et créer des bornes dans des lieux collectifs où les collaborateurs pourront alors consulter le journal et toutes les données contenues dans l'intranet. Enfin, le Service d'organisation et d'informatique va proposer à chaque collaborateur d'avoir une adresse électronique rattachée au site communal « lausanne.ch », avec la possibilité de diriger les messages sur le compte privé et personnel.

Concernant les relations de la Ville avec les milieux de l'économie, du tourisme et du sport international, le service collabore avec le Département de l'économie du Canton, particulièrement avec le Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT). Il a également de fréquents contacts avec l'organisme du Développement économique vaudois (DEV) ainsi qu'avec Lausanne Région. Les grands projets sont bien sûr conduits en concertation avec l'Etat, mais les relations ne sont pas toujours faciles à ce niveau, compte tenu des intérêts parfois divergents des différents partenaires. Pour ce qui touche les Axes forts, la Municipalité a d'ores et déjà décidé qu'elle soutiendra la position du Conseil d'Etat, quelle qu'elle soit.

Le City Management constitue un dossier délicat, qui a beaucoup occupé le service. Comme la Municipalité a pris la décision de renoncer à la taxe, suite aux résultats de la consultation à laquelle elle a procédé, ce sujet ne sera pas davantage développé dans le présent rapport ; l'évolution de ce dossier sera attentivement suivie par la Commission de gestion.

Au point de vue de l'évolution du commerce en ville, l'hémorragie vers la périphérie semble ralentie, sans doute en raison de la nouvelle politique cantonale en matière d'aménagement du territoire : le Service du développement territorial n'accorde plus guère d'autorisations pour la construction de grands centres commerciaux éloignés des centres. Si l'on constate l'ouverture de nouvelles enseignes dans des quartiers en plein développement comme le Flon, ou le long de la ligne du métro, il est également indéniable que le petit commerce spécialisé connaît de grandes difficultés au centre-ville ou dans des rues qui, depuis l'ouverture du m2, ne sont plus desservies par les transports publics. Ces divers phénomènes sont liés à la crise mais ils sont aussi la preuve de l'évolution que subit notre cité.

Chargé aussi des relations de promotion de la Ville, le service était présent à la foire de l'OLMA en octobre 2008, où il tenait un stand sur le développement durable, en collaboration avec Lausanne Tourisme. Lausanne était également présente en Chine à l'occasion des Jeux Olympiques de Pékin, ainsi qu'à Osijek, en Croatie, pour la présentation de Lausanne Architectures 2008, et à Québec, lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Association des villes francophones. Enfin, Lausanne s'investit beaucoup au sein de l'Union mondiale des Villes olympiques (UMVO), ce qui est, pour elle, un moyen de renforcer son rôle de Capitale olympique. Si le Comité International Olympique collabore avec les Villes organisatrices à la préparation des Jeux Olympiques, il ne se s'occupe pas des autres aspects liés à ce genre d'événement, ni avant, ni après. Or, les Jeux Olympiques ont des impacts sociaux et économiques importants. L'UMVO crée des liens entre les Villes organisatrices et favorise de très fructueux échanges d'expériences. Lors de la réunion de 2008, 40 villes étaient représentées. Pour l'avenir, des rencontres annuelles sont prévues, ainsi que des séminaires thématiques ponctuels.

Le service a peu recours à Goéland, car il ne gère pas encore ses dossiers de manière informatique. Mais à titre personnel, le chef de service utilise Goéland quotidiennement pour le suivi des dossiers de la Municipalité sur lesquels il travaille.

En 2008, le service n'a pas fait l'objet d'un audit.

Service d'organisation et d'informatique (SOI)

Le service a une fonction transversale, car il est au service des différents secteurs de l'Administration communale, mais il n'a pas mission de fournir des prestations aux usagers. Avec la mise en place de la cyberadministration, les choses devraient cependant changer à ce niveau.

L'ordinateur central de la Ville a été changé: d'une grosse machine unique et lourde, technologiquement dépassée, on a évolué vers un nouveau système, « Intel », composé de plusieurs machines, plus petites et réparties sur plusieurs sites (Pierre-de-Plan et Chauderon), ce qui confère à toute l'organisation davantage de souplesse et une meilleure réactivité aux pannes éventuelles. L'ensemble des bâtiments administratifs et scolaires a été câblé, et va bientôt être équipé en Wi-Fi. Au cours de 2008, un système de gestion centralisée des bornes Wi-Fi a été installé. Les salles de conférences de la Ville et les postes de travail individuels vont également être équipés de ce système. Les investissements nécessaires à ces nouveaux développements ont été trouvés dans les économies réalisées en prolongeant de 2 ans la durée des postes de travail (remplacement au bout de 6 ans au lieu de 4). Comme ce mode de faire n'a pas entraîné de problèmes particuliers, le service envisage de renouveler désormais les postes fixes tous les 6 ans et les ordinateurs portables tous les 3 ans. De nouvelles directives ont également été émises afin de rationaliser le nombre des imprimantes.

Le SOI fournit les équipements informatiques et en assure la maintenance pour un certain nombre de clients externes, tels l'Université Populaire, l'Opéra ou Tridel. Au total, cela représente une centaine de postes que les collaborateurs du service doivent gérer. Bien entendu, les prestations fournies à ces organismes sont facturées.

Selon le chef de service, l'application Goéland, développée par des collaborateurs de la Direction des travaux, présente une technologie dépassée qui s'intègre mal aux systèmes développés par la Ville. Outre le fait que Goéland n'est pas un système de gestion des documents, et que seul un petit noyau de personnes le maîtrise, divers problèmes sont apparus. Un groupe de travail a été constitué afin d'étudier le problème de toutes les données non structurées et de réfléchir au moyen de faire évoluer Goéland, ou de le remplacer par une autre application.

Au plan du personnel, le service ne connaît pas de problèmes particuliers. Un système de gestion du temps a été mis en place (pointeuses). Un autre système de gestion des projets a également été installé. Il s'agit d'un « Project Management Office » – PMO, qui permet, notamment de planifier le temps nécessaire à la réalisation des projets, étape par étape.

Le service a subi un audit pour la gestion de la paie (voir chapitre consacré au Service du personnel). Le SOI a également réalisé quelques audits techniques pour certains services de l'Administration. Il a en outre le projet d'initier des audits sur la sécurité des systèmes d'information de la Ville.

Service juridique

Ce service fonctionne en quelque sorte comme le « juriste » de la Municipalité. Les collaborateurs qui lui sont rattachés instruisent les dossiers dans lesquels la Municipalité est impliquée ou la conseillent sur les actions à entreprendre. En outre, une dizaine de juristes sont intégrés dans les effectifs de certains services et les conseillent sur les aspects juridiques des dossiers qui les concernent. On trouve ainsi 2 juristes à la Direction des travaux (au Service d'architecture, essentiellement pour les procédures liées aux marchés publics et au Service d'assainissement), 3 juristes à la Police du commerce, 2 juristes à la Police municipale, un juriste au Service social et un autre à l'Inspection du travail.

La Commission de police doit faire face à un certain retard dans le traitement des contraventions, suite à l'introduction d'un nouveau programme de gestion de la chaîne des amendes, en juin 2008, et aux divers réglages auxquels il a fallu procéder en phase initiale. Pour combler ce retard (environ 40'000 sentences), il faudra sans doute engager du personnel auxiliaire.

En plus des quelque 560 sinistres dont ils ont dû s'occuper en 2008, et des questions administratives liées aux contrats conclus par la Ville, les collaborateurs du secteur assurances ont dû s'occuper du règlement de deux gros sinistres : l'incendie des Ateliers et magasins de la Ville (30 véhicules endommagés et des dégâts au bâtiment pour un montant avoisinant le million de francs) et l'inondation d'une cave au collège de Villamont abritant un dépôt du Musée de design et d'arts contemporains appliqués (mu.dac), soit une partie de la collection Jacques-Edouard Berger. Le changement d'une conduite dans le cadre des travaux d'agrandissement du collège a provoqué une inondation, occasionnant des dégâts et des pertes estimés à quelque Fr. 500'000.–. Un tel accident a bien sûr entraîné un litige juridique destiné à déterminer la responsabilité dans cette affaire de la Ville (lieu d'entreposage inadéquat ?) ou de l'entreprise ayant provoqué la rupture de la conduite.

Hormis les absences prolongées de quatre collaborateurs, pour cause d'accident, de congé parental ou de maladie, le service n'est pas confronté à un problème d'absentéisme de la part de ses collaborateurs. Il n'a pas non plus subi d'audit de fonctionnement. S'agissant de Goéland, les collaborateurs en sont des « utilisateurs passifs » : ils le consultent pour rechercher des informations, mais ils ne l'alimentent pas.

Service de la révision

Ce service existe depuis 28 ans. Les commissaires l'ont visité moins de trois mois avant le départ en retraite du chef de service, alors que la procédure de désignation de son successeur n'était pas achevée.

En plus du travail ordinaire, le service a procédé, en collaboration avec une entreprise extérieure, à l'audit du système PeopleSoft, au Service du personnel (voir aussi ce chapitre et celui consacré au Service d'organisation et d'informatique). Il s'est agi de contrôler la sécurisation de la paie et de s'assurer que le programme garantit le versement à chaque collaborateur de son salaire exact.

Autre gros dossier ayant occupé le chef de service en 2008, sa participation à la cellule de travail chargée de mettre en place le futur Système de contrôle interne (SCI) rendu nécessaire par la prochaine entrée en vigueur du modèle de comptabilité harmonisée (MCH2). Un budget de Fr. 150'000.– a été alloué pour réaliser cette étude. Quatre services tests ont été choisis :

- le Service dentaire (petit service, à la fois service public et commercial) ;
- le Service social (service à vocation publique, uniquement) ;

- le Service du gaz et du chauffage à distance (service commercial, uniquement) ;
- le Service du personnel (service transversal).

Lausanne est précurseur en la matière : elle sera une des seules Communes à être prête au moment de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions légales relatives au MCH2, ce qui lui permettra, sans doute, de diffuser la méthode dès 2011.

Concernant Goéland, les collaborateurs l'utilisent pour y rechercher des informations, mais ils ne l'utilisent pas pour la gestion de leurs documents. Selon les informations reçues du Service d'organisation et d'informatique, Alfresco semble plus adapté. Les collaborateurs du Service de la révision attendent donc que ce nouveau système soit installé et opérationnel.

Service financier

En fonction depuis le 1^{er} février 2008, date du départ en retraite de son prédécesseur, le nouveau chef de service assure que le passage du témoin s'est opéré en douceur.

Le projet d'assainissement et de recapitalisation de la Caisse de pensions de la Commune de Lausanne (CPCL) a mobilisé beaucoup d'énergie en 2008 : même si le plan de restructuration était déjà établi au moment où il a repris la direction du service, il a fallu préparer les négociations avec l'Etat, rédiger le rapport-préavis¹, participer à de nombreuses réunions avec le Conseil de la Caisse, s'occuper de divers aspects techniques touchant la mise en œuvre du plan, et notamment rechercher les moyens d'optimiser, pour la Ville, les effets fiscaux du projet. Bien entendu, en cas d'acceptation du rapport-préavis par le Conseil communal, le service sera impliqué dans l'application des diverses mesures prévues.

Le service est également concerné par le chantier visant à la mise en place d'un système de contrôle interne (cf. chapitre du Service de la révision). L'année 2008 a été consacrée au choix de la méthode. Les tests devaient démarrer dans le courant du printemps 2009. L'objectif du projet est d'introduire une méthode SCI dans l'ensemble des services.

La mise en service du logiciel des amendes d'ordre et des sentences municipales a provoqué quelques bugs, mais tout est rentré dans l'ordre et le système donne satisfaction. Il reste à la Commission de police à combler le retard accumulé.

Un phénomène préoccupant est celui de l'augmentation du contentieux : le nombre de dossiers a progressé de 22% en 2008, atteignant 56'000 nouveaux dossiers, rien que pour les factures de la Ville et le contentieux fiscal. Ce chiffre n'inclut pas le contentieux des Services industriels ni les dossiers concernant les sentences municipales. La philosophie appliquée par les collaborateurs du Service financier est empreinte d'humanité : ils essaient toujours de trouver un arrangement plutôt que d'actionner immédiatement les poursuites ou de s'engager dans des procédures lourdes de recouvrement ou d'actes de défauts de biens.

Le service n'a pas subi d'audit en 2008. Au plan de la sécurité, toutes les portes sont « badgées ». Le local de la Caisse est sécurisé : seules 6 personnes disposent du badge permettant d'y accéder. En outre, une alarme a été installée, ainsi qu'une caméra et une vitre de protection pour le personnel.

Les collaborateurs du service ont développé, sur Goéland, le plan des investissements de l'ensemble des directions, ce qui permet sa mise à jour permanente. De cette manière, il est devenu un outil de gestion efficace pour la Municipalité.

¹ Rapport-préavis N° 2008/59 : « Recapitalisation de la CPCL. Révision des statuts de la CPCL. Mesures concernant la pénibilité. Dissolution de la société coopérative Colosa et création d'une nouvelle société immobilière. Réponse aux motions de MM. Pierre Payot, Charles-Denis Perrin et Yves-André Cavin. »

Goéland est également utilisé pour la circulation des « BVN » (Bulletins de versements neutres / non référencés, c'est-à-dire sans indication du motif du paiement ou de référence à la facture délivrée par tel ou tel service) : les services susceptibles d'être concernés visualisent la liste de ces bulletins sur Goéland et signalent ceux qui correspondent à des factures qu'ils ont émises. Ce système permet d'éviter la circulation des bulletins dans les services, et facilite la rapidité de gestion dans le traitement de ces « énigmes ».

Concernant le patrimoine financier de la Commune ainsi que la gestion des biens et des immeubles lui appartenant, le Service financier a pris toutes les mesures utiles en vue de la révision de la valeur des actifs immobiliers de la Ville. Ils ont référencé tous les objets et créé les champs nécessaires pour les « valoriser » à la valeur du marché. Actuellement la loi préconise une valorisation au prix d'achat. Mais le MCH2 demandera une évaluation à la valeur du marché tous les 3 à 5 ans. Le Service financier a « prévu le coup » et préparé la base de données nécessaire.

Rencontre avec le syndic et conclusion

La plupart des services composant la Direction administration générale et finances ont une fonction transversale, raison pour laquelle on retrouve parfois les mêmes préoccupations dans plusieurs services.

L'entretien avec le syndic a mis en évidence son souci de promouvoir la Ville sur la scène suisse et internationale, grâce notamment aux contacts noués avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne, la Fondation Jean Monnet et à diverses commissions ou associations dont la Ville est membre, telles l'Union des Villes suisses, l'Association des Villes romandes, l'Union mondiale des villes olympiques, la Fédération des régions vertes, qu'il préside, ou encore la commission du développement durable de l'Association internationale des maires de langue française. Lausanne a également des contacts avec l'Association des Villes françaises lémaniques. Toutes ces relations visent à faire connaître Lausanne dans la Francophonie et au-delà. Elles permettent d'entrer dans des réseaux et se révèlent ou se révéleront utiles à long terme, pour le tourisme et l'image de Lausanne. Les excellentes relations entretenues avec la Thaïlande à la faveur du don par cette dernière du pavillon érigé dans le parc Denantou, à l'occasion du 80^e anniversaire du roi Bhumibol, ont favorisé une entrevue avec le maire de Bangkok, une des huit plus grandes villes d'Asie, ce qui a constitué une occasion exceptionnelle de promouvoir notre ville et le canton dans ce pays lointain.

Le même souci de promotion et de développement de la région lausannoise guide les actions conduites dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL), ainsi que dans le projet de rénovation et transformation du site de Beaulieu.

Les relations avec le Canton sont bien meilleures que ce qu'en dit la presse et l'exercice si décrié du double mandat, avec la fonction de conseiller national exercée par le syndic, présente selon lui l'avantage de lui offrir un accès privilégié à certaines informations, d'ouvrir des portes et de faciliter les contacts avec les autorités fédérales.

Le même souci de promotion et de défense des intérêts de la Ville l'incite à être très actif au sein de l'Union des Villes suisses et de l'Association des Villes romandes dans le but d'aboutir à une plus grande solidarité entre les Villes de ce pays.

CHAPITRE II

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DES SPORTS

Préambule

Tous les services ont été visités, ce qui nous a permis de rencontrer l'ensemble des chefs de service ainsi que plusieurs cadres de direction. La sous-commission a également, à sa demande, rencontré plusieurs collaborateurs de terrain. Ces entretiens nous ont offert un regard différent sur l'activité déployée dans cette direction, très utile pour se faire une représentation de la mission et des moyens dont les collaborateurs sont les dépositaires. A tous, nous adressons nos remerciements pour leur disponibilité et l'état d'esprit positif qui a sous-tendu nos contacts lors de nos rencontres.

Question transverse : audits ?

Service administratif : pas d'audit, mais un mandat d'expert scientifique pour accompagner l'Observatoire de la sécurité dans ses travaux.

Contrôle des habitants : pas d'audit, mais des mandats ponctuels pour le suivi des mutations vers les nouvelles applications informatiques et un mandat pour le recrutement du nouveau chef de service.

Police du commerce : pas d'audit.

Service des sports : pas d'audit.

Police municipale : pas d'audit, mais un mandat pour l'accompagnement de la démarche éthique et un accompagnement RH externe pour le recrutement de deux cadres de direction.

Service de protection et sauvetage : un audit interne a été réalisé, par un nouveau collaborateur qui bénéficiait des compétences nécessaires.

Service administratif

Secrétariat et comptabilité

La gestion administrative et comptable du personnel de la direction laisse apparaître des fluctuations importantes dans les rangs des collaborateurs fixes et auxiliaires. Entre 2007 et 2008, le nombre de dossiers traités évolue de 940 à 990 pour les employés fixes (toutes durées d'emploi confondues, c'est-à-dire incluant les personnes entrées et sorties durant l'année, ainsi que tous taux d'emploi confondus) et de 400 à 320 dossiers pour les auxiliaires (également toutes durées d'emploi et tous taux d'emploi confondus), pour les raisons suivantes : s'agissant des employés fixes, l'accroissement du nombre de dossiers est essentiellement dû à l'engagement, en 2008, de 21 aspirants de police, de 6 aspirants gardes de police et de 12 aspirants sapeurs-pompiers professionnels ; s'agissant des auxiliaires, la forte diminution du nombre de dossiers résulte du passage, au début de 2008, à l'utilisation, en lieu et place

du logiciel Zadig, du logiciel PeopleSoft pour le calcul et le paiement des salaires ; à l'occasion de ce passage, il a été procédé à la suppression des dossiers, encore ouverts, d'auxiliaires qui n'étaient plus employés par la Ville, auxiliaires essentiellement rattachés au Service des sports. Le Secrétariat général s'appuie sur le logiciel Goéland pour le suivi des objets traités par le Conseil communal, mais pas pour la gestion des documents internes.

Service des taxis

Le nouveau règlement sur le central d'appel des taxis A est entré en vigueur le 1.1.2008. Taxi Services Sàrl a obtenu la concession pour le central téléphonique pour une durée de cinq ans. Bien que les choses aient changé, les procédures n'en sont pas pour autant terminées et celles qui sont en cours pourraient bien se terminer une nouvelle fois au Tribunal fédéral. La Ville n'est pas engagée directement dans les procédures ; elle l'est comme membre de l'Association des communes. 14 exploitants, qui ont refusé d'adhérer à Taxi Services Sàrl, se sont vu retirer leur autorisation A et ont fait recours ; le conflit porte sur le fait qu'ils souhaitaient pouvoir continuer à utiliser le domaine public sans participer au financement du Central téléphonique.

Seule la brigade des taxis de la Police municipale contrôle les taxis et poursuit la concurrence déloyale dont les détenteurs d'une concession se plaignent régulièrement.

10^e observation : *La Municipalité est invitée à étudier les possibilités de garantir une exploitation correcte du domaine public et protéger le service proposé par les Taxis lausannois (A et B) contre les maraudeurs.*

Observatoire de la sécurité

Des rencontres, auxquelles ont été associés les travailleurs sociaux hors-murs, ont été réalisées dans les quartiers suite à des plaintes d'habitants relatives à de la petite délinquance. Le but des réunions est d'informer et de proposer des mesures pour apaiser la situation.

Service des sports

Courant 2008, un cours a été mis sur pied en collaboration avec le Service du personnel et dans le cadre de l'activité du Centre vaudois d'éducation permanente ; destiné à tout le personnel en contact avec le public, il a porté sur la gestion des conflits (4 séances). Un autre cours, à l'intention de l'unité technique, a porté sur la collaboration en équipe (2 jours).

L'Euro 2008 a constitué une grosse part de l'investissement du service. Tous les événements en lien avec cette compétition se sont bien déroulés. L'autre moment fort a été la représentation de la Ville aux JO de Pékin, occasion de multiples contacts renforçant la position de Lausanne comme Capitale olympique. Cinq événements ont été organisés auxquels ont participé le président du CIO, le président de la Confédération et un très grand nombre de dirigeants des mondes sportif, politique et économique.

Les Championnats d'Europe de gymnastique ont souffert du manque d'affluence et un découvert important a été évité : le déficit annoncé de près de Fr. 250'000.– ne se montera finalement qu'à Fr. 15'000.– (ceci grâce notamment à la diminution ou l'abandon des créances de la TSR, du Canton et du Centre intercommunal de glace de Malley et des soutiens du CIO et de l'Association pour l'organisation de manifestations sportives dans la région lausannoise), en complément de la garantie de couverture de déficit de Fr. 240'000.– accordée par la Ville à cette compétition. La Ville privilégie, maintenant, plutôt des subventions en lieu et place des garanties de couverture de déficit ce qui clarifie les rapports avec les organisateurs. La Fédération internationale de gymnastique s'est installée à Lausanne en 2008.

A noter la mise sur pied du concept « Volontaires sportifs lausannois », réseau de bénévoles qui participent aux grands événements sportifs mis sur pied à Lausanne. Lors de chaque épreuve, le Service des sports est présent sur place et enregistre l'activité des bénévoles (près de 600). Une manifestation annuelle, avec remise de distinctions, valorise leur engagement. Actuellement ces bénévoles sont engagés sur les manifestations phares, mais la question d'identifier des personnes pouvant apporter du temps et des compétences au niveau de la gestion des clubs se pose pour les initiateurs du concept.

L'Ecole de natation sous la responsabilité du Service des sports (1,8 EPT, et des auxiliaires) rencontre un très grand succès.

Les subventions accordées aux clubs pour la formation des jeunes (Fr. 500'000.– par an) font l'objet d'un contrôle sous forme de pointages ; les subventions étant accordées par participant lausannois (Fr. 2.20 pour les 5-9 ans, Fr. 1.70 pour les 10-20 ans), le service se doit de vérifier si ce qui est annoncé correspond à la réalité. Fr. 500'000.– de subventions sont accordés pour les loyers des salles et des terrains. Fr. 100'000.– de subventions casuelles (env. 60 bénéficiaires par an) complètent l'aide aux clubs et aux sportifs.

Concernant les grandes manifestations (20 km, Marathon, Athletissima, ...), les subventions non entièrement utilisées peuvent être conservées avec l'accord du Service de la révision afin, soit de développer la manifestation, soit pour un report sur l'année suivante. Toutes les prestations de service de la Ville sont offertes aux organisateurs, à l'exception de l'énergie.

La révision des comptes d'Athletissima met en évidence un découvert de quelque Fr. 250'000.–. Ceci est en désaccord avec les termes du préavis N° 2005/25², qui octroyait une subvention unique de Fr. 500'000.– et une augmentation de la subvention annuelle de Fr. 200'000.– à Fr. 300'000.–, moyennant l'engagement de l'association de présenter un bilan équilibré en 2008.

Les comptes de Lausanne-Marathon présentent un déficit cumulé de Fr. 312'614.–, susceptible de mettre en péril l'association, ceci malgré une augmentation de la subvention de la Ville de Fr. 87'000.– à Fr. 100'000.– et une subvention extraordinaire de Fr. 50'000.–.

11^e observation : *La Municipalité est invitée à communiquer ses intentions quant aux associations Athletissima et Lausanne-Marathon, en tenant compte dans sa communication des risques de retraits de sponsors privés et des conséquences financières qui en résulteraient.*

En 2008, Fr. 341'000.– ont été versés aux clubs « phares » (16) et aux sportifs d'élite (6). Soutenus, en particulier, pour porter l'image de la Ville dans le monde sportif, les clubs « phares » se doivent de respecter la Charte éthique de Swiss Olympic et le règlement lausannois fixant les règles d'attribution des subventions.

12^e observation : *La Municipalité est invitée à rappeler à tous les clubs bénéficiaires d'une aide le point suivant du GUIDE POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE DOMAINE SPORTIF 8.1.3. Sport d'élite et éthique sportive : « Le bénéficiaire (club ou individu) d'une aide en faveur du sport d'élite convaincu de dopage, d'acte de violence, de tricherie ou de tout autre acte contraire aux valeurs du sport telles que définies par la Loi fédérale sur l'encouragement du sport et Swiss Olympic se verra interdit d'aide par la Ville de Lausanne. La Municipalité détermine la durée de l'interdiction. »*

Tous les montants prévus pour les rénovations des installations sportives du préavis N° 2005/6³ ont été utilisés à l'exception de ceux tributaires du projet « Métamorphose ».

² « Athletissima. Aide financière. »

³ « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. »

Police du commerce

Beaucoup d'activités en lien avec les manifestations engendrées par l'Euro 2008 de football et l'inauguration du m2.

Des discussions ont eu lieu pour faire face au mécontentement des détenteurs de place de marché qui ont dû se déplacer lors de « Label CH » et de l'inauguration du m2. Une journée de compensation leur a été offerte, mais elle n'a pas encore été utilisée. Les choses semblent apaisées maintenant. La nouvelle répartition des places à la Riponne s'est faite sur une base consensuelle et sereinement.

La Police du commerce a eu un rôle prépondérant dans les aménagements du Centre funéraire, plus particulièrement dans la création d'une nouvelle chambre funéraire. Les travaux, qui ont pris un peu de retard, ne sont pas encore achevés. En effet, il reste encore certains problèmes à régler et tests techniques à effectuer, liés à la récupération de la chaleur.

Les délais pour les aménagements du port avec les nouvelles places d'amarrage ont été tenus.

Des litiges avec des exploitants qui n'ont pas respecté leurs obligations ne trouvent pas d'issue en raison de la charge de travail du secrétaire de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales.

13^e observation : *La Municipalité est invitée à donner à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales les moyens lui permettant de rendre ses décisions dans des délais raisonnables.*

Les inspecteurs de la Police du commerce, en plus de leur activité spécifique, ont exercé une activité préventive et éducative auprès des commerçants et des exploitants d'établissement dans le but de protéger les mineurs contre la consommation d'alcool et de tabac.

14^e observation : *La Municipalité est invitée à donner une visibilité à l'action de prévention de la Police du commerce, en faisant apparaître dans son rapport de gestion le nombre de contacts, d'infractions, d'avertissements, etc.*

Contrôle des habitants

La succession du chef de service s'est déroulée dans les meilleures conditions, la procédure de sélection ayant retenu la candidature de l'adjoint en place, particulièrement au fait des arcanes du service.

Les développements informatiques et la formation des collaborateurs sur le nouveau logiciel se sont poursuivis. Plusieurs personnes ont collaboré à la mise en place du logiciel informatique, ce qui a augmenté la charge de travail de leurs collègues. Le poste prévu au budget pour la numérisation des documents n'a pas été utilisé, l'activité de numérisation ayant été intégrée à la gestion globale d'un dossier, sans que cela ne pose de problèmes particuliers aux collaborateurs qui ont accepté ce mode de faire. Toutefois, le poste en cause sera repourvu en 2009, avec une fonction plus générale, afin de remédier à la charge supplémentaire globale représentée par la numérisation.

La migration des fichiers vers le nouveau logiciel n'a pas encore été réalisée, mais les étapes de développement par le Service d'organisation et d'informatique et de tests par les collaborateurs sont en cours. Ceux-ci attendent avec une certaine impatience les améliorations ergonomiques qui seront apportées par le nouveau logiciel.

Le Contrôle des habitants est toujours tributaire des éventuels retards du Service cantonal de la population (SPOP), mais la situation s'est améliorée par rapport à 2007. Une différence entre les émoluments budgétisés et les encaissements est due au fait que la volonté du Contrôle des habitants de

modifier le montant des émoluments n'a pas été possible, en raison du fait que les modifications prévues du règlement cantonal d'application de la Loi sur le contrôle des habitants n'ont pas encore été adoptées par le Conseil d'Etat. De plus, les arrivées d'habitants d'autres communes vaudoises ne donnent plus droit à un émolument de Fr. 65.– mais de Fr. 25.–. Le nombre record des naturalisations en 2008 est dû à une augmentation des demandes et à un allègement des procédures.

La statistique de l'appartenance religieuse est au service de la répartition des deniers publics entre les confessions réformée et catholique. Les personnes ne s'annonçant pas comme adeptes de ces confessions se retrouvent dans la catégorie « Autres religions », qui agglomère aussi les personnes se déclarant sans religion ou qui ne répondent pas.

15^e observation : La Municipalité est invitée à introduire dans la statistique des appartenances religieuses des catégories « sans religion » et « pas de réponse ».

Malgré les efforts demandés aux collaborateurs en raison des multiples changements et de la charge de travail qui en résulte, leur satisfaction ne semble pas entamée et l'absentéisme montre une diminution marquée.

Corps de police

Généralités

Pour la Police municipale, deux événements majeurs ont marqué l'année 2008 : la mise en exploitation du m2 et l'Eurofoot 08.

L'exercice « M Due », en mai, a permis de boucler deux ans de travail de préparation sur les aspects de la sécurité de ce nouveau moyen de transport, premier du genre en Suisse. Les données de l'exercice, imposées par l'Office fédéral des transports, particulièrement exigeantes (station en profondeur, fumée, évacuation de 100 passagers), ont mis en situation, tant en surface que dans la station, tous les professionnels impliqués dans une intervention de secours aussi importante, ce qui a fourni des enseignements très utiles. Ce type d'exercice sera réédité tous les quatre ans, les exercices d'état-major quant à eux auront lieu tous les ans.

L'inauguration du m2 en septembre, et les festivités qui lui étaient liées ont attiré près d'un demi-million de personnes en ville, dont 160'000 ont pu tester le métro. Depuis le début de l'exploitation, 150 interventions des agents de la Police municipale ont eu lieu dans le métro, toutes en 2^e ligne, sur appel de la sécurité interne, principalement pour des vols à la tire.

L'Eurofoot a généré un nombre important d'heures supplémentaires, représentant la moitié de celles qui avaient été prévues (7750 sur les 16'800 prévues). La moitié de ces heures ont été payées aux collaborateurs, l'autre moitié reprises en congés. L'Euro a eu deux effets importants sur l'activité du Corps de police : 12% d'appels en moins au central téléphonique en juin 08 qu'en juin 07, et une baisse significative des amendes d'ordre (-Fr. 500'000.–), la majorité du personnel ayant été affecté à d'autres tâches que celles de la surveillance du trafic et des places de parc...

Dans la nuit de Nouvel An, 80 policiers des divers corps de la région et de la gendarmerie ont été mobilisés pour rétablir l'ordre lors de la fête « Beaulieu New Year ». De nombreux objets ayant été volés ou dispersés dans les événements, la Police municipale lausannoise a mis sur pied un dispositif afin que les lésés puissent retrouver les objets personnels égarés ou déposer une plainte pénale. A cette occasion, le bureau des objets trouvés a dû occuper des locaux voisins des siens, les surfaces à disposition étant nettement insuffisantes pour faire face au surcroît d'objets. En décembre, ces locaux plus vastes, mis à disposition temporairement par le Service des gérances, ont permis le déménagement dans ces surfaces, maintenant adaptées à l'augmentation des activités du bureau des objets trouvés.

La collaboration avec le CHUV s'est poursuivie. Les situations difficiles que rencontrent les soignants sont de plus en plus fréquentes et nécessitent la collaboration fréquente des forces de l'ordre. Un exercice, avec prise d'otage et déplacement des activités des urgences hors de leurs locaux habituels, a permis aux professionnels des soins et de la sécurité de tester leur capacité à faire face à un événement majeur.

Le nombre de délits est globalement stable bien qu'une augmentation des vols dans les appartements (+15,7%) et les commerces (+61,6%) soit notée. L'activité liée à la répression du trafic de stupéfiants reste très importante ; dans la statistiques des délits, on ne peut distinguer les trafiquants des consommateurs ; l'accent est toujours mis sur les dealers lorsqu'il s'agit de dénoncer le commerce de substances toxiques, et peu sur les acheteurs qui échappent ainsi à la statistique.

16^e observation : *La Municipalité est invitée à affiner la statistique des interventions dans le domaine de la drogue pour distinguer les deux catégories interpellées par la police, les dealers et les consommateurs.*

Le nombre de jours d'arrêts de travail (48) dus à des actes de violence lors d'interventions est en baisse, de même que les actes de résistance contre l'autorité. Globalement, le nombre des absences pour maladie ou accident au Corps de police est légèrement inférieur à ceux des deux dernières années et est comparable à ceux des autres services de la Ville pour la maladie, légèrement supérieur pour les accidents professionnels.

La réorganisation de l'encadrement, avec la mise au concours de deux postes de cadres, dont l'un pour Police-secours, se poursuit. Le groupe de travail « horaires », dont l'objectif est une meilleure gestion du temps de travail et une amélioration de la santé du personnel, poursuit ses travaux. Tant pour les groupes d'intervention que pour les autres policiers de terrain, l'horaire doit permettre de concentrer les forces dans les moments difficiles, soit les nuits de fin de semaine. Le malaise né à la suite de la divulgation du rapport Police-secours est en voie de résorption et devrait se résoudre avec la nomination d'un nouveau chef. Le Conseil des cadres fonctionne et l'évolution des relations entre les niveaux hiérarchiques est positive.

La réflexion se poursuit au niveau des directions des différents états-majors vaudois pour mettre sur pied la collaboration entre la gendarmerie et les polices municipales. L'orientation politique prise par le Conseil d'Etat reçoit le soutien de l'Etat-major lausannois qui, sur les grands événements de 2008, a dû collaborer avec les autres corps, et qui se félicite de la qualité de cette collaboration.

La pétition « Pour des amendes d'ordre au bénéfice de la prévention » devrait trouver une réponse dans le 2^e trimestre 2009 ; de même que le postulat « Etude de l'opportunité de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne ».

Formation

Treize aspirants ont été assermentés après avoir obtenu leur brevet fédéral de policier. L'effort de recrutement se poursuit : 20 aspirants et 6 aspirantes ont été engagés et se formeront en 2009 à l'Académie de police du Chablais.

Une école de gardes de police a permis de former 6 nouveaux gardes.

Subdivision état-major

La Police municipale a reçu en 2008 le Prix suisse de l'éthique, qui récompense le travail poursuivi depuis plusieurs années. En 2008, 370 policiers ont été formés au cours de 30 matinées.

Un délégué à la déontologie (déontologue) et une commission de déontologie complètent maintenant le dispositif, ce qui permet de spécifier le rôle du délégué à l'éthique et celui de la commission d'éthique pluridisciplinaire. Le déontologue intervient lors d'une plainte ou d'une question concernant

l'activité policière et recherche la conciliation dans le but de donner une réponse au citoyen, ainsi qu'au policier impliqué ; il est important que l'erreur, voire la faute, d'un policier puisse être reconnue. Le déontologue rend compte de ses conclusions au policier et au commandant qui se détermine en suivant ou non les conclusions de la commission.

Ces démarches ont des effets positifs dans deux axes majeurs : 1) la satisfaction des Lausannois qui augmente de près de 10 points entre 2003 et 2009 (89,1% sont satisfaits du travail effectué par la police) et 2) 90% des collaborateurs de la Police municipale sont fiers d'appartenir au Corps de police (75% en 2003).

Police-secours (PS)

Une nouvelle organisation des sections de PS est en place, avec une autonomie des groupes d'intervention qui sortent des sections et concentrent leur activité en renfort, principalement les nuits de fin de semaine. Cette modification d'organisation des sections et des horaires hebdomadaires préfigure la nouvelle organisation qui devrait entrer en vigueur début 2010.

Quelques problèmes à gérer dans les quartiers avec des revendications de groupes de jeunes, mais qui restent maîtrisables moyennant une attention particulière et un travail de proximité avec les habitants. Pas de difficultés majeures lors des interventions, de type agression contre la police, mais assez souvent des déprédations contre les véhicules laissés sans surveillance.

Pour les collaborateurs, les nombreux changements n'ont pas encore tous montré leurs effets et ils attendent les conséquences du nouveau statut et de la démarche éthique. Ils constatent que le nombre de missions des agents de PS a des effets sur les effectifs en première ligne ; parfois les patrouilles souffrent d'un manque d'effectif en raison des agents détachés à d'autres missions ou en formation. Deux éléments qui les handicapent dans l'exercice de leur mission : l'effectif parfois insuffisant et le parc de véhicules trop restreint.

17^e observation : *La Municipalité est invitée à garantir les missions de la police de proximité, qui devrait bénéficier d'effectifs suffisants (à fixer) afin de pouvoir assurer la sécurité publique et ménager la santé des collaborateurs.*

Brigade cycliste

Spécialisation très utile, principalement en été, pour les interventions dans le sud de la ville, qui exigent des facilités de contacts avec le public et des compétences linguistiques. La demande d'augmentation de l'effectif d'un demi-EPT, pris sur la dotation des postes de quartier, a pu être accordée.

Postes de quartier et poste mobile

Les horaires d'ouverture diffèrent en fonction de la localisation du poste et des besoins.

L'utilisation du poste mobile souffre du manque d'effectif, les policiers étant pris sur les autres activités. Il n'a pu être exploité que 54 journées, la plupart pendant l'Eurofoot et le Comptoir.

Organisation et exploitation

Les mesures prises en 2007 pour mettre les locaux et adapter les équipements aux normes légales Santé et sécurité au travail se sont poursuivies en 2009. Réalisées en grande partie avec des ressources internes, budgétaires et humaines, elles se poursuivront en 2009 et 2010.

Police judiciaire (PJ)

La vacance du poste de chef de la PJ s'est terminée avec l'entrée en fonction du nouveau chef en cours d'année. Les délégations aux chefs de brigade, qui avaient été mises en place pendant l'intérim, n'ont été que peu modifiées, ce qui satisfait les personnes concernées.

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau statut, les collaborateurs de la PJ ont perdu l'indemnité qu'ils recevaient pour être disponibles chaque fois qu'une situation l'exigeait. Ils étaient ainsi quasiment toujours de piquet. Une nouvelle organisation est maintenant en place, 60 inspecteurs se répartissant un piquet d'une durée de 7 jours, pour avoir sur le terrain 12 inspecteurs représentant toutes les spécificités du métier. Cela représente une semaine sur cinq de piquet, ce qui donne droit à une indemnité et un temps de récupération. Cette organisation doit être encore évaluée, mais elle semble satisfaire le plus grand nombre tout en répondant aux exigences de la mission de la PJ.

On relève une collaboration importante avec Police-secours, tant pour l'enregistrement des plaintes que pour les interventions conjointes. Les arrestations de trafiquants (1 sur 2 est arrêté en flagrant délit) sont parfois frustrantes en raison de l'absence de sanctions et de la lenteur des procédures qui n'ont ainsi pas le caractère dissuasif souhaité. Les actes délictueux peuvent se produire à plusieurs reprises avant la première condamnation, ce qui a pour effet de ne permettre que la sanction d'actes répétitifs et non d'une récidive.

18^e observation : *La Municipalité est invitée à intervenir auprès des instances compétentes pour que le travail de terrain des inspecteurs de la PJ ne soit pas compromis par des lenteurs administratives de l'instruction judiciaire.*

Sécurité du trafic et stationnement

Le bilan des accidents de la circulation est en nette amélioration avec une diminution importante des accidents, du nombre de blessés mais surtout une baisse très marquée des enfants victimes, fruit sans doute du travail de prévention réalisé dans les écoles.

Compte tenu de l'importance que les gens mettent dans la sécurité routière comme élément du sentiment général de sécurité, les efforts de prévention pour limiter les risques liés à la circulation sont essentiels et ils donnent visiblement des résultats.

A noter une diminution du montant des amendes d'ordre encaissées de 8,9%, due probablement à une baisse de l'activité de contrôle pendant l'Euro et une modification des habitudes de déplacements des Lausannois depuis l'entrée en fonction du m2.

16 scooteristes collaborent au contrôle du stationnement, jusqu'à 2 h du matin. Les nuits donnent lieu à une activité importante et, selon les collaborateurs eux-mêmes et contrairement à ce qui était redouté lors de leur engagement, cette activité n'est pas plus risquée que la journée. En effet, il semble que la nuit, les automobilistes ont plus tendance à éviter de se confronter à la police et aux risques d'un contrôle d'alcoolémie. Cette activité nocturne a généré 21'000 contraventions pour un montant de Fr. 1'300'000.-. Les défalcations sont représentées par des amendes modifiées en raison de l'aggravation de la faute (l'amende initiale est annulée au profit d'une plus sévère) ou de la marge de négociation laissée au collaborateur pour annuler immédiatement une amende lors d'un contact avec le contrevenant et que la suppression se justifie.

Service de protection et sauvetage

Généralités

La réorganisation du service, l'opération KIWI, initiée en 2006 et visant à élever les compétences professionnelles, sortir les divisions de la tutelle des sapeurs-pompiers et soutenir l'autonomie des chefs de division s'est achevée en 2008.

Les divisions en lien avec les secours à la population (pompiers, ambulances et protection civile) ont été séparées des divisions offrant les prestations de service que sont les Pompes funèbres et le centre de formation de La Rama.

Les charges financières liées à l'Euro et l'inauguration du m2 n'ont pas été aussi importantes que prévu pour le service, les collaborateurs ayant accepté de fixer leurs vacances en fonction de ces événements et de compenser par des congés les heures supplémentaires lorsque les besoins du service le permettaient.

Globalement le nombre d'interventions est en diminution. Plusieurs hypothèses à cette diminution : – amélioration de la fiabilité des appareils de détection, – amélioration de la qualité des bâtiments, – diminution de la consommation d'alcool, ce qui a une influence sur les accidents de tous types.

Dans le cadre des mesures visant à améliorer la prise en compte des aspects santé et sécurité au travail, une psychologue, auxiliaire à 80%, a été engagée pour apporter du soutien aux collaborateurs.

Le suivi de l'évolution des postes, en raison de données parfois discordantes avec le Service du personnel, apparaît comme une difficulté. La communication de la décision d'organisation ou de la dotation budgétisée faciliterait ici aussi la lecture du rapport de gestion.

Division secours et incendie

Plusieurs conventions de collaboration ont été passées pendant l'année 2008, mettant en évidence la qualité des prestations du service et la bonne collaboration avec des partenaires tel l'ECA. Des cours sont mis sur pied et financés par les partenaires (formation aux interventions dans les tunnels et collaboration avec le train d'extinction des CFF par ex.). En permanence 5 pompiers doivent pouvoir être opérationnels dans les 15 minutes pour intervenir sur le territoire placé sous la responsabilité des CFF. Ces prestations sont facturées dans le cadre des conventions : à l'ECA qui gère les financements octroyés par la Confédération pour les interventions sur les routes nationales, aux CFF pour les interventions sur leur domaine.

Le corps des sapeurs-pompiers détachera un 60% d'EPT pour participer à l'enseignement dispensé par l'ECA. Un projet d'école latine de sapeurs-pompiers sera mis sur pied en collaboration avec le corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Genève.

L'exercice « M Due » a permis aux pompiers de tester leurs moyens d'interventions. Les équipements mis au point par le service (les lorries ou chariots d'intervention) ont été homologués et attisent des convoitises extérieures. Les pompiers se sont rendu compte des difficultés auxquelles ils doivent faire face dans un tunnel. Cet exercice a mis encore plus en évidence que le tunnel dit Déchoduc, pour l'acheminement des trains entre Sébeillon et Tridel, ne correspond à aucun des critères de sécurité pour le transport de personnes. Malgré cela, il a été utilisé à plusieurs reprises lors de journées portes ouvertes. En cas d'incendie dans le tunnel, les pompiers seront dans l'incapacité totale d'intervenir. Ils devront se contenter d'attendre la fin de l'incendie ou que le train ne revienne par ses propres moyens à la sortie du tunnel.

19^e observation : La Municipalité est invitée à demander un audit de sécurité externe qui garantisse des conditions de sécurité suffisantes avant tout nouveau transport de passagers dans le tunnel d'accès à Tridel.

Les horaires de sapeurs-pompiers sont passés de 64 heures à 52 heures par semaine avec une annualisation du temps de travail. Cette diminution a nécessité une augmentation de 14 EPT, couvrant en partie seulement la diminution globale du temps de présence disponible. Depuis avril 2008, quatre sections au lieu de deux permettent d'avoir en permanence 18 sapeurs-pompiers prêts à être engagés, ce que l'ancien horaire ne garantissait pas.

L'intégration de la centrale d'appels dans le champ d'activité des pompiers a montré ses effets positifs car cela permet à des collaborateurs qui ne pourraient pas reprendre une activité dans une section d'intervention après un accident ou une maladie, de reprendre un rythme de travail régulier, avec moins d'engagement physique, en passant par la Centrale.

La question du crédit retraite, particularité obtenue par les sapeurs-pompiers, est en discussion. Ils souhaitent, à terme, obtenir un statut équivalent à celui des policiers, avec l'objectif de parvenir à un horaire de 44 heures par semaine, sans travail de plus de 12 heures consécutives, mais sans devoir créer de postes supplémentaires. L'horaire des pompiers pourrait s'inspirer de celui des ambulanciers.

Les prestations de police du feu, en matière d'expertise des bâtiments, sont peu valorisées. Considérées comme un service, elles ne donnent que rarement lieu à une facturation, ou alors en deçà de leur coût réel.

20^e observation : *La Municipalité est invitée à revoir la facturation du travail des experts de la police du feu.*

Les collaborateurs sapeurs-pompiers rencontrés dans le cadre de la visite se disent globalement satisfaits du changement d'horaire car il laisse plus de temps disponible pour la famille et les activités personnelles tout en garantissant à toute heure un nombre suffisant de pompiers en activité. Malgré ces améliorations, ils attendent une prochaine évolution de l'horaire (et une compatibilité avec l'horaire des autres services d'urgence de la Ville) afin de mieux pouvoir planifier leur vie privée ; actuellement, les horaires sont communiqués le 25 du mois pour le mois suivant.

La nouvelle organisation a nécessité des changements maintenant bien intégrés, avec une adaptation des temps de formation et de mise à niveau pour certains, afin de faire face à l'activité à la centrale téléphonique. La cuisine a été aménagée et les repas confectionnés par La Rama sont de qualité, ces deux éléments donnant une grande satisfaction.

Division du groupe sanitaire

Une convention a été passée entre le Service de la santé publique et la Ville de Lausanne concernant le dispositif de renfort sanitaire en cas d'accident majeur, composé du détachement du poste médical avancé (DPMA), de l'organe de commandement du service sanitaire (ambulancier-chef des secours) et des ambulanciers du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP). Cette convention a permis de régler les modalités d'engagement de ce dispositif sur tout le territoire vaudois et l'octroi en conséquence d'un financement de la part du Service de la santé publique.

Le manque d'ambulanciers diplômés sur le marché contraint à recourir à un pool d'auxiliaires constitué d'ambulanciers en dernière année de formation ou d'ambulanciers d'autres compagnies qui se rendent disponibles pour des échanges.

Centre de formation de La Rama

Une augmentation notable de l'activité de la cuisine est à relever ; elle est due à l'Euro 2008 et à la modification des horaires des sapeurs-pompiers. En effet, c'est la cuisine de La Rama qui a fourni les repas aux collaborateurs de la protection civile et c'est elle qui confectionne les repas livrés à la caserne de la Vigie pour les collaborateurs qui sont en service et ne peuvent pas se rendre chez eux ou à l'extérieur pour s'alimenter.

Office des pompes funèbres

Les mesures préconisées par l'audit effectué en 2007 ont été prises, mais les résultats escomptés ne sont pas atteints. La localisation des locaux à l'avenue des Figuiers ne semble pas idéale, car elle ne permet pas de développer l'offre. Le nombre de services funèbres est en baisse alors que toutes les autres entreprises ont augmenté leur nombre de prestations. L'annonce d'un nouveau déficit, qui peut être lié à un déficit d'image et de compétences, semble inévitable.

21^e observation : La Municipalité est invitée à compléter ou développer les moyens à disposition de l'Office des pompes funèbres (orientation stratégique, locaux, collaborateurs) pour remplir sa mission et atteindre les objectifs de rentabilité.

CHAPITRE III

DIRECTION DE LA CULTURE, DU LOGEMENT ET DU PATRIMOINE

Préambule

Permettez-nous, tout d'abord, d'exprimer nos remerciements aux collaboratrices et collaborateurs pour l'accueil qu'ils ont réservé aux commissaires chargés de procéder à l'examen de la gestion pour 2008.

Relevons, et ce n'est pas nouveau, la difficulté du mandat qui échoit à la Commission de gestion, pour des conseillers communaux de milice, face au pouvoir exécutif et à l'Administration communale.

Au cours de nos travaux, il est apparu, comme cela doit souvent être le cas, qu'il est parfois frustrant pour les commissaires, de devoir se limiter à l'examen d'une gestion portant sur l'année écoulée, sans pouvoir prendre en compte, ni le présent, ni le futur. Mais à chaque Commission son mandat, ce qui n'empêchera pas les membres de dite Commission de se pencher avec intérêt, à d'autres occasions, sur l'avenir.

En 2008, selon le programme de législature 2006-2007, la Direction de la culture, du logement et du patrimoine a présenté deux préavis importants, à savoir : le préavis⁴ traçant les grandes lignes de la politique culturelle lausannoise pour les années 2009-2013, ainsi que le préavis⁵ définissant la politique immobilière de la Ville de Lausanne.

Parallèlement, le vaste programme de construction de 3000 logements va bon train, ainsi que la mise en valeur du patrimoine par le Service des forêts, domaines et vignobles.

Selon la tradition, la première réunion programmée par les membres de la Commission a eu pour but de réunir la direction et ses chefs de service afin de fixer le calendrier des visites.

Commission immobilière

En 2008, la Commission immobilière a soumis au Conseil communal 11 préavis et s'est réunie 4 fois pour examiner 34 affaires.

Rappelons au surplus, que toute acquisition et toute aliénation d'immeuble ou de droit réel immobilier à partir de Fr. 10'000.– doivent être soumises à la délégation de la Commission des finances aux affaires immobilières.

Enfin, au cours de l'année 2008, le délégué et son adjoint ont participé aux séances de diverses commissions et groupes de travail.

⁴ Rapport-préavis N° 2008/26 : « Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise. Réponse au postulat de M. Grégoire Junod intitulé 'Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma' ».

⁵ Rapport préavis N° 2008/30 : « Politique immobilière de la Commune de Lausanne. Réponse à la motion de M. Olivier Français. »

Service des forêts, domaines et vignobles (FoDoVi)

En préambule, relevons l'esprit d'équipe animant ce service, du chef aux bûcherons, de l'œnologue aux agriculteurs, en passant par le secrétariat, et le grand professionnalisme qui règne dans ce dicastère.

A fin décembre 2008, le Service FoDoVi comptait 34 postes plus 7 apprentis. D'après le décompte analytique, cette statistique nous apprend que plus de 60% des heures travaillées sont attribuées au Service des forêts.

Forêts

Il est intéressant de constater que la Commune possède une propriété forestière de 1860 ha (dont 1500 ha sur le territoire communal) dont :

- 150 ha en zone urbaine (Sauvabelin, Bois-Mermet, Borde, Désert, Vuachère, etc.) ;
- 1515 ha dans le Jorat (forêt périurbaine et rurale) ;
- 170 ha dans le Jura (Les Amburnex) ;
- 25 ha dans le Gros-de-Vaud et les Préalpes.

L'une des préoccupations des responsables de nos forêts se situe au niveau des dangers que peut occasionner l'utilisation abusive des forêts pour les loisirs, où le coût du vandalisme se monte à environ Fr. 100'000.– par année.

C'est pourquoi il est indispensable de poursuivre les initiatives prises pour promouvoir une protection plus active de la forêt, de sensibiliser tous les usagers en favorisant la diffusion de l'information et de l'encadrement des jeunes et du public. L'organisation des samedis de la forêt lausannoise et les animations à l'intention des élèves de nos écoles vont d'ailleurs dans ce sens.

Au sujet des visiteurs en forêts urbaines, il y a entre 1000 et 2000 visiteurs par ha et par an. La Tour de Sauvabelin attire à elle seule près de 100'000 visiteurs par an.

La 8^e édition de l'opération « Un arbre, un enfant », dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville à Vernand-Dessous, a accueilli 1860 participants.

Malgré un hiver rigoureux et de fortes chutes de neige, la forêt n'a pas souffert, ce qui prouve que les propriétés forestières sont bien gérées et il est important de le souligner. Elles sont à l'avant-garde sur le plan suisse. Relevons encore que les commissaires ont assisté et participé avec grand intérêt à une séance de martelage dans les bois du Chalet-à-Gobet.

Compostière de la Tuilière

La compostière, qui se trouve actuellement dans une zone intermédiaire, devrait plutôt se situer en zone industrielle. Pour cette raison, tout projet d'extension est actuellement bloqué. Le projet « Métamorphose » implique à terme le déplacement de la compostière. FoDoVi participe, avec d'autres services de la Ville, à l'étude d'un nouveau site de traitement et de valorisation des déchets verts. Ces dernières années, la compostière de la Tuilière a traité annuellement un volume stabilisé de l'ordre de 15 à 18'000 tonnes de déchets verts.

Domaines

La Ville de Lausanne reste propriétaire de belles exploitations agricoles dans les hameaux périphériques et dans les communes voisines.

Elle doit montrer l'exemple, non seulement en matière d'urbanisme, mais aussi dans les propriétés rurales. En sa qualité de propriétaire foncier, elle se doit de travailler à la conservation et à la valorisation de ses domaines ruraux.

Il faut relever les efforts consentis par les fermiers, qui participent, souvent dans une mesure très appréciable, à l'amélioration des bâtiments et installations qui leur sont loués.

Voici des faits marquant 2008 dans les domaines :

- 1^{er} janvier 2008, création d'une communauté partielle d'exploitation entre les fermiers des Cases et de Rovéréaz ;
- présentation à Beaulieu des fermes pédagogiques, des chambres et des tables d'hôtes ;
- inauguration du refuge des Saugealles ;
- biogaz des Saugealles avec le premier exercice annuel complet, qui a permis la production nette de 230'000 kWh correspondant à la consommation d'environ 65 ménages.

La disponibilité en surfaces agricoles et non bâties permet à la Ville de disposer en permanence de terrains d'échange pour ses grands projets (par exemple « Métamorphose »).

A noter encore que 8 familles sont sous contrat avec la Ville.

Vignobles

La Ville de Lausanne est le plus important propriétaire public de vignes en Suisse.

L'ensemble des exploitations viticoles de la Ville remplissent les exigences de production intégrée, soit :

- produire des raisins sains et de qualité ;
- assurer à long terme la fertilité du sol et la qualité du milieu cultivable ;
- promouvoir les méthodes biologiques et les procédés de mise en application ;
- favoriser une viticulture respectueuse de l'environnement et économiquement viable.

Lors de la mise des vins de la Ville à la salle du Conseil communal, le samedi 13 décembre, 212'705 litres ont été vendus au prix moyen de Fr. 9.84 le litre. Par contre, 18'810 litres n'ont pas trouvé preneur. Ils seront vendus ultérieurement par le service, à un prix supérieur à l'enchère maximale.

Dans ce service, il n'y a pas eu d'audit proprement dit, mais des mandats de consultants. Il s'agissait notamment de :

- revoir la mise des vins – relookage des carnets ;
- faire connaître au public les vins de la Ville ;
- prévoir des annonces publicitaires.

Afin de renforcer la promotion et la commercialisation de ses produits, FoDoVi a engagé, à partir du 1^{er} janvier 2008, un responsable chargé de cette mission.

Service du logement et des gérances

Le Service du logement s'est engagé à tout mettre en œuvre pour la réalisation des projets « 3000 logements ». En effet, en 2008, quatorze projets totalisant 956 logements ont vu le jour. Dans l'état actuel de définition des programmes, 86% sont destinés à la location, dont 25% subventionnés, et 14% à la vente en PPE. En 2008, du point de vue de la construction de logements, il y a eu une augmentation d'environ 10% par rapport à l'année précédente.

Logements subventionnés

Au cours de 2008, environ un quart des locataires ont été contrôlés sur les 8000 logements subventionnés que comprend le parc lausannois. Ce contrôle a permis la perception de Fr. 622'755.– suite à l'augmentation des loyers de 457 locataires qui ne répondaient plus aux conditions légales. Pour 108 locataires, la subvention a été supprimée.

Internet

Au sujet du projet « 3000 logements », il suffit au grand public de se rendre sur le site de la Ville de Lausanne pour trouver des réponses claires et documentées à ce sujet, à savoir : – où se situent les projets, – combien d'appartements sont en location ou en vente PPE, – quand s'adresser à la gérance pour une inscription, etc. A l'avenir, chaque nouveau projet immobilier viendra alimenter le site.

Division des gérances

Avec le renouvellement du mandat de gérance attribué par la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL), les prestations facturées par la division des gérances pour la gestion des immeubles de la CPCL s'élèvent à Fr. 2 millions environ. Contrairement aux régies privées, la Commune ne tient compte pour adapter les loyers que des critères suivants :

- indice suisse des prix à la consommation ;
- évolution des coûts d'entretien et des charges d'exploitation.

Malgré la situation économique difficile et les difficultés qui peuvent en résulter pour les locataires d'appartements, il n'y a eu que 42 résiliations de baux pour loyers impayés, dont 2 seulement ont été effectives.

Avec Goéland, ce logiciel va permettre d'une part d'assurer une gestion saine du parc immobilier et, d'autre part, d'être en mesure de mieux renseigner les locataires.

Au Service du logement et des gérances, il n'y a pas eu d'audit, il y a un responsable de la sécurité au travail et les absences sont restées stables.

Office de l'hygiène

Un collaborateur de l'hygiène alimentaire va rejoindre FoDoVi à partir du 1^{er} janvier 2009. Au cours de 2008, sur les 220 récoltes de champignons contrôlées, 12 en contenaient des vénéneux. De plus, dix cours d'introduction à l'hygiène alimentaire ont été organisés et suivis par 107 personnes provenant principalement des métiers de la restauration.

Bureau d'intégration canine (BICan)

Pour la première fois, la sous-commission s'est intéressée au Bureau d'intégration canine. Les commissaires ont assisté à l'interrogatoire d'un propriétaire de chien dangereux, suivi d'un exercice de dressage.

L'activité 2008 a donc principalement été conditionnée par les trois sphères d'influence suivantes :

- une stagnation des affaires traitées dans le domaine des chiens dangereux ou présentant une agressivité hors norme ;
- la poursuite d'une intense activité administrative visant à recenser, localiser, contacter puis convoquer, par étapes, les détenteurs de chiens juridiquement considérés comme potentiellement dangereux ;
- la réflexion menée conjointement avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), visant à proposer les premières modifications du règlement d'application de la Loi sur la police des chiens (LPolC).

En conclusion, le Bureau d'intégration canine de la Ville de Lausanne demeure une entité performante et reconnue par la majorité de ses partenaires. Il constitue l'un des outils nécessaires au maintien du sentiment de sécurité dans un domaine très particulier, marqué par un fort aspect émotionnel.

Un renforcement de sa dotation en personnel administratif lui permettrait d'être encore plus actif sur le terrain, ce qui serait judicieux.

Service de la culture

En préambule, il nous semble utile de rappeler l'importance de ce service, qui joue un rôle primordial dans les activités culturelles de la Ville.

En 2008, le budget culturel de la Ville s'est élevé à Fr. 40 millions, dont Fr. 31 millions de subventions.

La sous-commission s'est particulièrement intéressée aux problèmes des quatre musées communaux : le Musée de design et d'arts contemporains appliqués (mu.dac), le Musée historique de Lausanne (MHL), la Collection de l'Art brut (CAB), le Musée romain de Lausanne-Vidy (MRL) et celui du Fonds des arts plastiques (FAP).

Musée de design et d'arts contemporains appliqués (mu.dac)

Avec les onze expositions temporaires organisées en 2008, plus de 22'000 personnes ont visité le mu.dac.

Le dépôt de ce musée, situé à Villamont, a été entièrement inondé dans la nuit du 4 au 5 novembre, suite à la rupture d'une vanne d'alimentation en eau. 800 œuvres étaient entreposées dans ce local où des mesures urgentes de conservation ont dû être prises. Le bilan définitif de cette inondation devrait être connu d'ici la fin 2009.

Musée historique de Lausanne (MHL)

Le nombre de visiteurs est égal à celui de l'année précédente, malgré une baisse enregistrée lors des journées du patrimoine.

Il est à relever qu'une importante huile de François Bocion, intitulée « La Fête de la Navigation », a été déposée au MHL de la part de la Société de Navigation. De plus, suite à la fermeture du Musée du Vieil-Ouchy, les collections de cette institution privée ont été confiées à l'Association mémoire de Lausanne et déposées au MHL.

Collection de l'Art brut (CAB)

La sous-commission a pris connaissance du fait qu'un audit avait été conduit dans ce service, non pas motivé par des problèmes particuliers, mais plutôt pour établir une photographie des besoins. Dit audit, qui a été demandé par le chef de service, s'est déroulé entre avril et juin 2008 et a coûté Fr. 45'000.–. Au final, la direction a été divisée en deux, soit une direction artistique et une administrative. Quant à savoir si des améliorations seront constatées dans ce service suite à cet audit, il est encore un peu trop tôt pour le dire.

L'année 2008 a connu une forte augmentation des visiteurs. Victime de son succès, la Collection de l'Art brut attend avec impatience les résultats du rapport-préavis N° 2008/26 sur la politique culturelle traitant notamment des questions de rénovation et d'agrandissement du musée, ainsi que de la construction d'un dépôt adapté aux besoins de conservation d'œuvres uniques. Toutes ces intentions du rapport-préavis ne se concrétiseront pas avant 2010.

Une exposition itinérante « Crossing Spirit », comprenant plus d'une soixantaine d'œuvres de la CAB, a circulé dans plusieurs villes du Japon, attirant plus de 32'000 visiteurs.

Musée romain de Lausanne-Vidy (MRL)

Il faut rappeler que les pièces déposées au MRL, sont la propriété du Canton ; ce musée attend toujours que le projet d'agrandissement soit réalisé.

Relevons une exposition temporaire qui a eu un succès retentissant sous le titre « Les murs murmurent, graffitis gallo-romains ». Cette exposition réunissait pour la première fois plus de 80 graffitis découverts en France et en Suisse, sous forme de peintures murales.

Fonds des arts plastiques (FAP)

En 2008, le FAP a acquis plusieurs œuvres, dont une lors d'une vente aux enchères d'Alice Bailly, intitulée « Etude pour Entracte ». Cette œuvre est exposée au MHL. De plus, le Fonds des arts plastiques a poursuivi la réalisation d'œuvres d'art dans l'entrée du nouveau bâtiment Flon-Ville.

Sécurité au travail

Un responsable de la sécurité a été nommé dans chacun des musées communaux. Cette tâche a été attribuée à des collaborateurs occupant la fonction d'employé de musée et possédant une bonne connaissance de l'infrastructure des lieux. Ils sont par ailleurs tous au bénéfice d'une formation technique.

Depuis l'introduction des normes de sécurité, toutes les interventions relevant du domaine de l'électricité doivent impérativement être réalisées par un professionnel ou une personne agréée. Une grande majorité des dites mesures de sécurité ont déjà été appliquées dans les quatre musées communaux.

Théâtre

En 2008, le théâtre – qui a toujours été l'un des piliers de la culture à Lausanne – a représenté 27,06% du budget du Service de la culture.

Les différents théâtres de la Ville ont connu une stabilisation quant au nombre des spectateurs qui les ont fréquentés.

Danse

Pour la danse, les montants attribués ont représenté 13,02% du budget du Service de la culture.

Le Bédart Ballet, qui reçoit une subvention annuelle de Fr. 4'490'000.–, a attiré plus de 200'000 personnes pour 101 représentations (dont 13 à Lausanne). Quant à l'Ecole-Atelier Rudra Bédart, elle accueille 45 élèves de 18 nationalités différentes ; l'enseignement y est gratuit.

Opéra de Lausanne

Malgré l'obligation qu'il a d'exercer extra-muros, l'Opéra a attiré plus de 30'000 spectateurs, soit à la Salle Métropole soit au Théâtre de Beaulieu. Le début des travaux est suspendu à une décision du Tribunal cantonal.

Concernant l'absence du personnel pour l'ensemble de ce service, il est stable ; une seule personne en congé de maladie longue durée (217 jours), qui est malheureusement décédée.

L'application de Goéland est instaurée petit à petit par le chef de service, vu que ce mode de faire fonctionne bien.

Bibliothèque municipale

Cette année, les commissaires ont mis l'accent sur l'audit qui a été demandé en 2008. Celui-ci a mis en lumière des défauts de structure, de management et de fonctionnement de la bibliothèque, en particulier en matière de communication. Le coût de l'audit est de Fr. 56'000.–. Une des premières mesures qui a été prise a été d'appuyer la directrice de la bibliothèque par un coaching qui se déroulera pendant plusieurs mois. Le but de ce coaching est de redonner une nouvelle impulsion à la bibliothèque.

En effet, c'est le projet d'ouvrir le samedi la bibliothèque de Chauderon et la bibliothèque Jeunesse qui est à la base de ce conflit. Après de multiples discussions qui ont abouti à une impasse, la Municipalité a tranché selon les modalités suivantes :

1. du lundi au vendredi, fermeture à 19 h 30 au lieu de 21 h ;
2. engagement d'un poste supplémentaire ;
3. versement de Fr. 100.– par mois aux collaboratrices et collaborateurs en place, à titre de compensation pour une obligation de travailler le samedi par tournus qui n'existait pas lors de leur engagement.

Après une visite effectuée un samedi par les commissaires, il a été intéressant de constater que le public attendait cette ouverture avec impatience. En effet, à l'heure où les portes devaient s'ouvrir, de nombreuses personnes attendaient déjà devant l'entrée de la bibliothèque. Par contre, à la bibliothèque Jeunesse, les visiteurs viennent plus tard. Mais le succès est identique.

Attendons encore quelques mois pour juger si ces mesures sont vraiment convaincantes.

Si le personnel est resté stable en 2008, on constate par contre que le nombre de jours de maladie avec certificat médical a augmenté, tandis qu'il a diminué pour les jours de maladie sans certificat. Deux cas d'absence au-delà de 21 jours ont été signalés. Le D^r Randin, qui s'est intéressé au taux d'absentéisme dans le Service de la bibliothèque municipale, a remarqué en particulier un certain nombre d'absences de courte durée mais qui se répétaient ponctuellement dans le courant de l'année.

La bibliothèque de Chauderon a été fermée quatre semaines en octobre, pour des travaux, ce qui explique la baisse du nombre de prêts par rapport à 2007 d'environ 10'000 unités. Par contre, la plus grande augmentation du nombre de prêts a été constatée à la succursale d'Entre-Bois.

Concernant la sécurité au travail, il a été remarqué que les étagères devraient être consolidées.

Au sujet de l'application Goéland, elle est utilisée pour les relations avec les autres services et les documents du Conseil communal.

Il est remarqué, une fois de plus, que l'informatique est jugée obsolète.

Des cas d'incivilité (principalement des manquements aux règles élémentaires de la vie en société) ont été commis à la bibliothèque d'Entre-Bois par des adolescents. Des gardes Securitas ont été engagés pour la fermeture.

Outre la bibliothèque municipale et jeunesse, il existe quatre succursales – Entre-Bois, Montriond, Grand-Vennes et Chailly – ainsi qu'un bibliobus en attendant l'ouverture d'une succursale aux Toises.

Un nouveau véhicule bibliobus devrait être acheté (enfin) en 2009.

Remarque : *Au moment d'envoyer ce rapport, nous apprenons que la Municipalité a décidé de créer un nouveau service regroupant, en deux unités, la Bibliothèque municipale et les Archives de la Ville, au sein de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine. Ce service aura pour nom : Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne (BAVL).*

CHAPITRE IV

DIRECTION DES TRAVAUX

Préambule

La plupart des visites se sont déroulées dans le bâtiment administratif de Flon-Ville. Dans l'ensemble, les chefs de service apprécient le cadre de travail et se déclarent satisfaits. Le personnel a eu un peu de peine à s'habituer. Il y a également eu quelques problèmes de places de travail (plus de postes que de places de travail), mais aussi d'éclairage, qui a dû être complété. Le climat y est un peu trop sec. Il semble, de l'aveu même du personnel concerné, que les collaborateurs seraient plus souvent malades sans que les statistiques ne viennent étayer cette impression.

Les thèmes communs seront traités dans chaque service.

Les commissaires ont relevé que, contrairement à l'exercice précédent, le nombre d'audits a nettement diminué et ceux-ci seront mentionnés dans les services concernés.

Ils ont également constaté qu'il est parfois difficile de savoir quel préavis est concerné sur la liste des préavis bouclés. Ils ont expressément demandé que les numéros de préavis y figurent.

Service du cadastre

Le Service du cadastre occupe 50 personnes, dont 3 apprentis (2 géomaticiens et un employé de commerce). Consulté pour tous préavis liés à la construction et aux ventes jusqu'au permis de construire, doté d'une police des constructions (droit foncier lié à des demandes de construction), ce service assure pour toute la direction le secrétariat mais aussi la gestion et le « controlling » du budget et des comptes, ainsi que le traitement de comptabilités particulières telles que GEDREL, P+R de Vennes, les festivités du m2, etc.

Deux personnes de formation comptable ont été transférées du Service d'architecture à Cadastre. Les mandats assumés au Service d'architecture continuent de l'être par ces deux collaborateurs. Au Service du cadastre, les factures liées aux investissements (DIPA)⁶ sont comptabilisées par un des collaborateurs (environ 3000 factures par année pour Travaux).

L'autre collaborateur s'occupe de l'amélioration financière des chantiers de la direction (tableaux de bord et controlling) et, compte tenu de sa formation d'expert-comptable fédéral diplômé, seconde le chef comptable. Les tableaux de bord financiers des investissements et du fonctionnement (budget) sont discutés une fois par mois en séance des chefs de service avec le directeur. Le but est d'introduire une culture de gestion financière à la Ville et d'anticiper d'éventuels dépassements de crédits accordés. A partir du logiciel comptable GEFI, les données sont introduites dans un tableau excel. Chacun est informé de la gestion précise de chaque projet.

Pour le prolongement de la « Coulée verte » le service a assuré une étroite coordination des projets privés et publics en vue de la construction de deux bâtiments. Les différents projets, la mise en place

⁶ Dépenses d'investissements du patrimoine administratif.

d'un concept de structure foncière (négociations d'échanges et modifications de parcelles) assurent le prolongement de la « Coulée verte » jusqu'au lac.

Sur mandats du Canton, le service a poursuivi les travaux de mensuration officielle, sauf le noyau historique de la ville qui n'a pas encore été traité.

Les absences du personnel et la santé et la sécurité au travail

Les absences sont gérées par les RH et contrôlées par la comptabilité en temps réel, mais aussi par controlling transversal au moyen de PeopleSoft. 22 accidents professionnels sont à déplorer (statistique du Service du personnel) contre 0 en 2007 (statistique du Service du personnel). Après 4 mois d'absence d'un collaborateur, la comptabilité informe le médecin-conseil et le collaborateur du droit au traitement restant, ceci pour tous les services de la direction.

L'application Goéland

Cette application est intégralement développée au sein de ce service qui a pour tâche, outre le maintien de l'infrastructure de cette application, la formation usuelle des nouveaux utilisateurs, d'ateliers de formation ainsi que d'accompagnement, la réalisation d'un nouveau module nécessaire, et a rendu accessible l'Extranet au Conseil communal.

Audits

Pas d'audit dans ce service en 2008.

Service des routes et de la mobilité

Le plus grand service de la direction, qui compte pas moins de six divisions formées d'unités, de sections et d'ateliers et emploie 339 personnes et 13 apprenti-e-s.

Ce service, qui travaille beaucoup avec le Service d'assainissement et Eauservice, peut généralement boucler les demandes de crédits-cadres dans les trois ans, ce qui n'est pas le cas des autres services. Parfois les préavis sont bouclés avec des bonus. Ceci s'explique par le fait que les prix des entreprises sont parfois bas sur certains chantiers et qu'en 2003 et 2004 il y avait un manque de travail dans le génie civil. Parfois aussi certains travaux ne s'avèrent pas nécessaires. Les demandes de prolongations dépendent de l'ouverture du DIPA. Le responsable de la division administration, affecté auparavant à raison de 60% à la section RH, s'occupe dorénavant de gestion financière. En 2008, une stratégie a été adoptée et un bureau de coordination a établi un plan d'investissements des crédits-cadres. Les projets sont ainsi planifiés via un programme de controlling et les travaux réellement coordonnés, aussi avec les Services industriels. Au moyen de ce tableau financier des projets, une nette amélioration du traitement des chantiers est attendue. Ainsi, la vision, la planification et le contrôle des chantiers permettront d'anticiper et la gestion des crédits-cadres sera plus rigoureuse. Un préavis a été préparé en trois volets pour régulariser les crédits-cadres 2005-2006-2007 en dépassement.

Le solde du rapport-préavis pour la promotion du vélo N° 2004/55⁷ (Fr. 345'000.– sur un total de Fr. 628'000.–) encore disponible servira à financer la station vélo en libre service (VLS) à Ouchy.

Les chantiers liés au m2 ont été terminés en 2008. Les permis de fouille et les nouveaux chantiers sont en diminution par rapport à 2007.

⁷ « Promotion de l'usage du vélo à Lausanne. Réponse à la motion de M. Luc Matthey-Doret et consorts. Réponse à la motion de M. Alain Bron. Réponse à la motion de M^{me} Angelina Pasche. Réponse à la pétition du Syndicat du personnel des transports publics lausannois. Demande de crédit pour le financement d'aménagements et de mesures de promotion du vélo. »

Les festivités du m2 ont en majorité été couvertes par le sponsoring. Une trentaine de personnes ont été engagées pour les « petits » travaux, les autres mandats ayant été octroyés aux entreprises de travaux privées. Finalement, un excédent de charges d'un peu plus de Fr. 220'000.– est à mettre au passif de la Commune.

Les surveillants à la propreté étaient initialement prévus au Service d'assainissement. Afin d'obtenir plus de répression et d'améliorer ce service, notamment au sujet de la surveillance (crottes et chiens), il a été demandé à la police d'assurer ce service. Un transfert d'EPT a été proposé mais ce projet a été abandonné pour incompatibilité des classes de salaire.

Le Plan de mobilité de l'Administration communale (PML) a été élaboré par le Service des routes et de la mobilité et doit entrer en vigueur en 2009. Les voitures Mobility (autopartage) sont de plus en plus utilisées pour les déplacements professionnels courts des collaborateurs de cette direction ; l'autopartage fonctionne à satisfaction après un remaniement du mode de réservation. Les abonnements Mobilis des TL sont régulièrement employés. C'est au Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom) que reviennent maintenant l'exécution et la responsabilité du PML. Il est à relever que les mesures préconisées sont impopulaires et qu'il tarde à être mis en œuvre par le Service du logement et des gérances, car quelque 1500 places de parc en ville, dont environ 700 places principalement aux abords des écoles, louées Fr. 40.– jusqu'en 2008, doivent être augmentées à Fr. 80.– par mois, d'où quelques réticences.

Espaces publics : dans les aménagements des zones 30, les aspects de sécurité sont pris en priorité, ce qui est important. Par contre, vu les investissements considérables que requiert l'aménagement de ces zones, les aspects paysagers, de la compétence du Service des parcs et promenades, devraient être davantage développés.

22^e observation : La Municipalité est invitée, lors d'aménagements dans les zones 30, à intégrer davantage d'espaces verts (arbres, buissons, bandes herbeuses, etc.).

Les absences du personnel et la santé et la sécurité au travail

Chaque mois, selon des délais bien précis (le 15 du mois), l'assistante chargée en administration du personnel (CAP) introduit dans PeopleSoft les absences (jusqu'à un mois) transmises par les différents services. A ce stade, vérification et contrôle des certificats médicaux sont faits. Au-delà, les cas sont signalés au médecin-conseil, qui vérifie la pertinence de l'absence et le suivi administratif se fait par le Service du personnel (SPeL) en collaboration avec la comptabilité du Service du cadastre. Une autre procédure établie par le SPeL s'ensuit après quatre mois d'absence et c'est le médecin-conseil qui reprend le dossier.

La responsable des ressources humaines (RH), rattachée à la direction et travaillant à 100%, répond aux directives MSST sur le bien-être au travail notamment, détecte d'éventuels problèmes et organise des entretiens individuels ou de satisfaction. Des mesures de management sont ensuite prises afin d'orienter au mieux le personnel en cas de nécessité. En cas d'absences sans certificat répétées, trois étapes sont prévues : tout d'abord un entretien et une mise au point afin de signifier le mécontentement au collaborateur, en présence du chef direct, et éventuellement du chef de division et du répondant des RH. Si aucune amélioration n'est constatée, une mise en demeure, réglementée par le SPeL, est signifiée au collaborateur en présence du RH, du chef direct et du chef de service. En dernier lieu, un éventuel licenciement du collaborateur, signifié en présence du supérieur direct, du chef de service et du directeur. Après quatre mois d'absence, la RH reste en contact avec le SPeL et le médecin-conseil et prend des nouvelles du collaborateur.

Les indicateurs statistiques du service correspondent à la moyenne suisse pour les segments terrain et administration et le responsable Sécurité et qualité au travail, secondé par le SPeL, consacre un 25% à cette tâche. Dans ce service, les accidents professionnels sont en baisse notoire, mais pas les absences pour cause de maladie de longue durée dont le taux est assez important. Il est dû notamment à trois collaborateurs qui ont atteint le quota de 200 jours d'absence. Lorsque des signes de malaise éventuel

apparaissent, se traduisant par des absences maladie sans certificat systématiques, un certificat peut être demandé dès le premier jour, en application du RPAC. Un certain taux d'absences est également dû à la générosité de la Ville qui octroie les congés tels que congé parental, maladie des enfants, appartenance à une fanfare, à un club sportif, camps, déménagement, etc. Ces absences faussent également les statistiques. Il est prévu de mettre sur pied des analyses uniformisées avec indicateurs maladie, avec ou sans certificat, accidents professionnels et non professionnels, et de prendre en compte le nombre de jours non travaillés.

L'application Goéland

Une large utilisation est faite par ce service. Elle permet, outre le traitement des affaires, d'améliorer et de simplifier la gestion des dossiers, d'établir des statistiques pour des projets administratifs (études en vue de l'établissement du budget, de la coordination des projets transversaux, ainsi que pour la coordination des chantiers composant les crédits-cadres annuels).

Audits

L'audit de la division « Mobilité » a été fort utile. Une nouvelle organisation s'en est suivie avec la modification du cahier des charges, un fonctionnement amélioré, qui a également permis de mieux cerner la mission des collaborateurs. Il s'agit maintenant d'anticiper les problèmes, ce qui est du ressort de la RH.

Ateliers et magasins de la Ville (AMV)

Les AMV bénéficient de locaux spacieux, neufs et clairs. Avec ses 3 unités, dont 6 secteurs d'entretien répartis dans la ville, les AMV comptent 63,5 postes, dont 61,5 occupés et 5 apprentis, qui fournissent un important travail d'entretien et de réparation des véhicules du Service des routes et de la mobilité et d'autres services. Début 2008, l'unité de la signalisation routière a commencé la mise en place des nouveaux panneaux de signalisation réfléchissants qui devraient être achevés d'ici à 2012.

Un catalogue des tarifs est utilisé pour la facturation des prestations interservices.

Les travaux de réparation suite à l'incendie dans les nouveaux locaux sont presque terminés. Le remplacement de quatre aérochauffeurs permettant le maintien hors gel du hangar où sont déposés les camions a été nécessaire.

Des achats importants ont été effectués en 2008, comme un testeur de frein, nécessaire pour préparer aux AMV les véhicules et les présenter à l'expertise. Les achats de véhicules de même marque s'avèrent moins onéreux et permettent l'achat de pièces identiques.

Le décompte 2008 des dégâts au mobilier urbain se chiffre à Fr. 42'954.45 pour ce qui concerne les auteurs connus et par conséquent refacturés. Le vandalisme a causé des frais pour un montant de Fr. 21'755.60 et des plaintes ont été déposées pour des dégâts se montant à Fr. 24'830.–.

Les AMV font également partie chaque année de la Journée « Oser tous les métiers » : les jeunes visitent le matin les bureaux de Flon-Ville et passent l'après-midi aux AMV avec l'un des parents sur le lieu de travail. Une visite guidée proposée par l'Université Populaire dans son nouveau programme 2009 a été mise sur pied pour la première fois. En cas de succès, l'expérience sera reconduite.

Les absences du personnel et la santé et la sécurité au travail

Il y a eu beaucoup d'accidents et de maladies. L'année 2008 a été qualifiée d'année « horribilis » avec un accident professionnel grave et un accident non professionnel grave. Un cas important de maladie ainsi qu'un collaborateur qui entraîne un club sportif et qui bénéficie de 10 jours de congé par an pour le sport qu'il pratique, péjorent aussi les statistiques, selon le chef de la division.

Suite à des remarques émises par l'Unité santé et sécurité au travail (USST), des mesures ont déjà été prises, certaines sont en cours de réalisation et d'autres à venir.

Ce service n'a pas de problème pour embaucher et le tournus du personnel est qualifié de normal. La flexibilisation du temps de travail est en vigueur, liée en particulier aux facteurs temps et saisonnier.

L'application Goéland

Comme dans la plupart des services de cette direction, Goéland est largement utilisée, pour la gestion et la recherche de documents, le suivi de courrier, etc.

Audits

En 2007, un audit a été réalisé pour la gestion du stock. Depuis, le logiciel Megan permet la gestion du stock, l'historique des véhicules en réparation, des garanties et des tachygraphes.

Office de la signalétique urbaine (OSU)

Cet office évolue depuis le 1^{er} juillet 2004 dans la division Espaces publics du Service des routes et de la mobilité et compte quatre personnes : le chef de service, son adjoint ainsi que deux inspecteurs. Ses tâches sont nombreuses, principalement dans la gestion de l'affichage sur les domaines public et privé et du planning d'affichage culturel, de banderoles, des caissettes à journaux et de la mise en place de signalétique urbaine comme les plans de ville, les plans de situation dans les écoles, les zones foraines et sportives. La création des plaques commémoratives et la gestion des plaques de rues, la dénomination d'artères ainsi que le traitement des recours font notamment partie de son cahier des charges.

Jusqu'en 2013, la Société générale d'affichage SA (SGA) est le partenaire exclusif de la Ville. En 2008, pour un montant de Fr. 2'202'944.80, cette société a le droit d'afficher sur les domaines privé et public contrairement aux entreprises privées qui le peuvent uniquement sur le domaine privé. Selon le plan d'affichage, qui est un concept général d'affichage de la ville avec des zones déterminées où l'affichage est autorisé, la Ville met ainsi à disposition 22 réseaux de chacun 27 panneaux, ce qui représente 594 panneaux d'affichage culturels, dont la face payante est gérée par la SGA. La SGA pose également les affiches culturelles sur la face mise à disposition gratuitement par la Ville aux institutions soutenues par elle. Malgré les quelque 4000 surfaces d'affichage, dont 2700 panneaux répartis entre les abribus et les Cityplans qui sont hors zone, une société privée demande régulièrement un affichage hors zone et recourt systématiquement lorsque les autorisations lui sont refusées. Sur 7 recours, 5 ont été refusés et 2 acceptés par le Tribunal de la Cour de droit administratif et public.

Les commissaires ont par ailleurs constaté que des recours étaient encore pendants au Service juridique depuis 1999, ce qui n'a pas manqué de les étonner.

Le préavis N° 2003/47, « Signalisation des écoles lausannoises », finance encore la pose des totems aux abords des écoles. La poursuite du projet pourrait être abandonnée, les totems subissant de nombreuses déprédations effaçant les inscriptions figurant dessus.

Service d'urbanisme

Ce service compte 41 collaborateurs (37,9 EPT) et se prépare à se séparer de son chef de service depuis une vingtaine d'années, celui-ci ayant fait valoir son droit à la retraite dès avril 2009. Le chef de service nous a reçues avec le responsable du Bureau d'études qui assurera l'intérim durant trois mois. Son successeur entrera en fonction au début juillet 2009 et mettra sur pied une nouvelle équipe suite au départ à la retraite de 9 personnes dans ce service. Deux départs à la retraite au Groupe technique ont occasionné une augmentation de personnel à la Police des constructions afin d'assurer la formation avant le départ des adjoints techniques. Un collaborateur du Groupe de documentation a

également pris sa retraite en fin d'année et ce poste n'a pas été repourvu. Cette unité est en mutation et sera même probablement appelée à disparaître à moyen terme, étant moins fréquemment utilisée en raison de la numérisation des documents.

L'année 2008 est qualifiée de « bonne année » et la situation économique est saine. C'est une année record en termes de demandes de permis de construire, de rentrées d'argent et le travail a été considérable.

Bureau d'études

Certains plans partiels d'affectation (PPA) tardent à être réalisés tels que celui concernant les parcelles entre Ouchy-Brillancourt et chemin de Beau-Rivage (CVCN N° 2005/43), l'agrandissement de l'hôtel Mövenpick, celui concernant la parcelle de la Vaudoise Assurances et Château Fallot toujours en suspens.

Etudes régionales : la Commission de politique régionale d'agglomération a déjà tenu 2-3 séances avec le Service d'urbanisme. Trois crédits ont été votés et accordés. Ce service est très occupé par le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), tout comme la direction et quelques autres services, mais aussi par le projet Métamorphose. Le PPA pour le secteur Malley est qualifié de « modèle ». Pour le Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), il est prévu une participation annuelle de Fr. 45'000.– de la Ville. L'apport financier n'est pas important et ce projet permet de développer une orientation en vue des objectifs de la Ville (plus d'urbanisme en relation avec la densification) et une bonne collaboration avec les 12 communes concernées est établie. Les intérêts de la Ville sont difficilement mesurables, mais il s'agit d'un retour sur investissement à long terme.

Aménagement urbain : trois collaborateurs sont prioritairement affectés au projet Métamorphose, un à plein temps et deux urbanistes travaillent sur les plans d'affectation. Le secteur de Vidy a bien avancé, mais l'initiative empêche l'avancement à la Pontaise. La démarche participative OLA!⁸ était coordonnée par le Service d'urbanisme, et le Service du logement et des gérances de la Ville de Lausanne pour l'Ecoquartier.

L'Office de coordination des risques environnementaux procède au suivi des problèmes particuliers de qualité de l'air à l'aéroport par exemple et à l'ancienne usine du Vallon, mais aussi pour sa démolition. Des études d'impact établissant un plan de degré de sensibilité au bruit (plan DS) déterminent le degré de protection des habitations lors de demandes de permis de construire. Tout comme la problématique d'assainissement du bruit en ville, l'Etat doit d'ici à 2018 assainir son réseau de routes cantonales.

Les absences du personnel et la santé et la sécurité au travail

Pour ce qui est de la santé au travail, le répondant sécurité est le chef de l'Atelier des maquettes, bien placé puisque c'est dans ce service que peuvent se poser plus particulièrement les problèmes liés à la sécurité. Sur le plan des absences du personnel, c'est également une mauvaise année pour ce service, qui compte malheureusement trois collaborateurs ayant un taux d'absentéisme relativement important pour accidents non professionnels et maladie non professionnelle.

L'application Goéland

L'Office de la police des constructions est un pionnier en la matière où tout dossier est traité par Goéland. Ce service est également un grand utilisateur de cet outil qui contient beaucoup d'informations et dont la gestion et le suivi devraient se faire dans toute l'Administration par gain de temps, selon le chef de service.

⁸ « Oui, Lausanne avance ! »

Audits

Pas d'audit dans ce service qui n'est pas certifié et qui ne juge pas nécessaire de le faire, ses missions étant définies par des normes légales.

Service d'architecture

En 2008, il a été décidé de créer un nouveau poste d'inspecteur à la Police des constructions et d'engager un architecte-dessinateur ou ingénieur qui entrera en fonction dès 2009 pour les analyses des dossiers de demandes de construire et veiller à la conformité des bâtiments sur la question de la sécurité, de la hauteur des locaux, des barrières architecturales, de la vérification des normes d'isolation, ceci en coordination avec le Service cantonal de l'environnement et de l'énergie (SEVEN).

Les contrôles de l'amiante se poursuivent : pas de résultats négatifs et des travaux d'assainissement sont entrepris si nécessaire. Sur un crédit de Fr. 2 millions, Fr. 500'000.– ont été dépensés.

En 2008, le projet de Beaulieu a beaucoup occupé le service. C'est un projet dont la mise au concours et la coordination avec deux maîtres d'ouvrage était assez compliquée. La tour « Taoua », qui a été retenue pour moderniser le site de Beaulieu, coûtera à la Ville environ Fr. 350'000.– (sur un compte d'attente), les frais étant partagés entre les maîtres d'ouvrage (la Fondation de Beaulieu et une entreprise privée).

Sur la base du Guide romand des marchés publics, afin d'unifier les travaux entre les services, des procédures d'appel d'offres avec les critères et tableau de soumission permettent l'évaluation des offres et la gestion des critères d'adjudication. Le panel des documents que doivent remplir les soumissionnaires concernent la répartition des tâches et des responsabilités, les qualifications et capacités en personnel des soumissionnaires, les questions organisationnelles, le concept santé, hygiène et sécurité au travail de l'entreprise, mais également l'application d'un système de management et de gestion des risques compatibles avec l'environnement, par exemple.

La construction de la Maison de quartier à Chailly est terminée. Une mise au concours a eu lieu pour une œuvre et le prix a été attribué à un habitant du quartier pour une sculpture formée de galets et sur laquelle les enfants peuvent s'amuser. Un film a également été tourné dès le début de la construction pour les archives filmographiques de la Ville et sera mis en vente. Cette activité est une petite partie du cahier des charges d'un collaborateur passionné du Service d'urbanisme et pris sur un crédit de construction urbanisme pour Fr. 11'500.–.

Les 74 W.-C. publics lausannois ont besoin d'être assainis, mais le coût est exorbitant et a été évalué à environ Fr. 12 millions pour l'ensemble des installations. Le Service des routes et de la mobilité en sera le gestionnaire et un plan d'investissement est prévu.

Les absences du personnel et la santé et la sécurité au travail

Les absences de courte durée sont en diminution dans ce service. L'entrée mensuelle des données sur PeopleSoft représente environ 3 heures de travail. Il est prévu de nouveaux modules pour « comptabiliser » également les heures de formation, etc. C'est un outil professionnel qui permet une bonne gestion du temps de travail. Ce service ne tient pas d'autres statistiques des absences, estimant ne pas en avoir besoin puisque le Service du personnel s'en charge.

L'application Goéland

Comme pour tous les services de cette direction, hormis l'utilisation de cette application pour la gestion administrative, cet outil est très utilisé par les inspecteurs de la Police des constructions mais également pour les projets transversaux.

Audits

Le service est certifié ISO 9001:2000. La société SGS a effectué les audits qui ont coûté Fr. 8608.– et Fr. 1538.70 pour l'audit de surveillance (d'une durée d'un demi-jour). Des audits internes se font aussi. Des améliorations dans la structure et la systématique de gestion du service ont été constatées. Prochain audit de certification prévu en 2010.

Service d'assainissement

Le service, qui compte 234 EPT (au plan des postes 239,4 EPT), peine à trouver du personnel, tout particulièrement des cadres. De nombreuses annonces ont fait d'ailleurs l'objet d'une demande de crédit supplémentaire de Fr. 9600.–.

Recours

Le traitement des recours est effectué par le Service juridique de la Ville et son chef de service représente la Ville aux audiences devant la commission, accompagné, cas échéant, par un représentant d'Assainissement.

Cinq recours concernant la taxe d'évacuation des eaux sont pendants, dont un depuis 2001, le tout représentant un montant de Fr. 129'000.–, ainsi que 7 recours contre la taxe de raccordement, frais de pesage (en suspens depuis 1999) et taxe de ferraille (en suspens depuis 2001).

Les listes de recours remises aux commissaires ne donnent aucune indication sur l'état de la procédure, contrairement à celle remise en 2006, et ne semblent pas à jour. Il apparaît également que la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales est surchargée.

Tridel

La quantité de déchets brûlés par Tridel est en hausse constante. Compte tenu des rejets polluants dans l'agglomération lausannoise, on ne sait s'il faut s'en réjouir.

Les déchets incinérés en 2008 représentent un total de 176'474 tonnes (168'746 tonnes en 2007) alors que l'usine était censée brûler 140'000 tonnes.

Provenance en tonnes :

Suisse :	162'623	(apports zone périmètre lausannois : 148'307, et interusines : 14'316)
Allemagne :	8'951	
Italie :	4'901	

En 2008, les journaux se sont fait l'écho d'une éventuelle importation de déchets napolitains et une pétition comportant de nombreuses signatures a été adressée au Conseil communal.

Si le contenu de sacs poubelles est analysé par la Ville, on pourrait imaginer que ces déchets importés le soient aussi. En effet, les déchets provenant de l'Italie du nord peuvent très bien avoir été acheminés depuis d'autres endroits.

23^e observation : La Municipalité est invitée à donner des informations sur le contrôle des déchets importés, en particulier leur provenance, leur contenu et par qui ce contrôle est effectué.

Unité de gestion du réseau (UGR)

Les Services industriels, qui prélèvent les acomptes de la taxe d'épuration, ont rétrocédé un montant plus faible que les années précédentes. En effet, il reste à expliquer une tranche manquante de Fr. 700'000.–. Le problème est vraisemblablement lié aux problèmes avec SAP.

Par suite de l'arrêt du Tribunal fédéral dans l'affaire Montmoiret, la Ville devra probablement investir à l'avenir entre Fr. 600'000.– et Fr. 700'000.– pour la mise en séparatif sur domaine privé d'un collecteur unitaire commun à plusieurs biens-fonds, celui-ci devenant équipement public.

La réfection de l'avenue des Alpes prévue dans le préavis N° 2005/66⁹ (crédits-cadres annuels pour 2006 non encore bouclés) pour un montant de Fr. 500'000.– a fait l'objet d'une demande de crédit complémentaire au crédit-cadre 2006/54¹⁰. La sous-commission s'étonne que la demande de crédit complémentaire ne concerne pas le préavis initial (2005/66, qui prévoyait la réfection de l'avenue des Alpes).

Station d'épuration des eaux usées (STEP)

Les charges de la STEP et de l'Unité de gestion du réseau (UGR) ont été supérieures aux recettes de la taxe d'épuration (plafond autorisé de Fr. 1.20 par m³) ce qui a nécessité le prélèvement de Fr. 1,8 million du Fonds de péréquation. Ce fonds, qui se montait à plus de Fr. 9 millions, est redescendu à Fr. 7'277'977.–. Le Service des routes et de la mobilité prélève Fr. 2'100'000.– à l'UGR et à la STEP pour l'affaiblissement des routes en cas de fouilles, alors que c'est l'UGR qui répare les routes en cas de fouilles.

Les diverses actions entreprises et financées par le crédit du préavis N° 2004/23¹¹, telles qu'achat d'équipement de santé individuel, détecteur de gaz, bilan de santé du personnel en rotation, construction de barrières, ont sans doute contribué à réduire les accidents professionnels. Ce même préavis prévoyait la sécurisation des citernes susceptibles d'être source de pollution, mesure réalisée.

La station d'épuration a reçu la visite de 2449 personnes (789 en 2007).

Les absences du personnel et la santé et la sécurité au travail

L'objectif du service est de faire baisser l'absentéisme.

Chaque mois, les absences sont transmises au Service du personnel (SPeL). Les absences des auxiliaires sont prises en compte, ce qui donne des résultats différents par rapport à ceux du SPeL.

Au niveau des accidents, les mesures prises semblent porter des fruits. Le nombre des accidents professionnels bagatelles est en hausse mais les absences en jours sont en baisse. Tant dans les statistiques du SPeL que dans celles du service, le nombre de jours d'absences pour cause d'accidents professionnels est en baisse par rapport à 2007.

Par contre, les absences pour cause de maladie avec ou sans certificat sont en hausse constante. La STEP et le Centre intercommunal de logistique (CIL) concentrent le plus de jours d'absence pour cause de maladie par comparaison avec les autres unités.

⁹ « Rénovation et extension de la voirie, réfection d'ouvrages et marquage routier. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Crédits-cadres annuels 2006. »

¹⁰ « Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Crédits-cadres annuels 2007. »

¹¹ « Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP). Sécurisation du site, protection de la santé et management qualitatif et environnemental. »

A la STEP, le record de 846,2 jours (statistique du service) d'absence pour cause de maladie avec certificat est dû en grande partie aux absences de longue durée de 3 collaborateurs, totalisant 462 jours d'absence. Des contrôles sont effectués pour limiter certains abus. Il semble qu'au vu des conditions de travail pénibles dans ces unités concernées, une politique de prévention de l'absentéisme devrait être menée.

24^e observation : *La Municipalité est invitée à identifier les causes d'absences pour maladie dans les unités de la STEP et du CIL et à prendre des mesures pour y remédier en menant une politique de prévention de l'absentéisme, en particulier en accompagnant les collaborateurs en congé maladie et accidents.*

L'application Goéland

L'utilisation de Goéland sera développée, sur le plan administratif, avec la certification ISO.

Audits

En 2004, le service débutait la mise en œuvre du système de Management de la sécurité de la qualité et de l'environnement (MSQE). Ce projet devait permettre la certification ISO 9001:2000 et ISO 14001:2004. Un pré-audit a été réalisé fin 2008 pour un coût de Fr. 22'600.– sur 6 ans (procédure totale).

Centre intercommunal de logistique (CIL)

Visite du CIL dont la construction a débuté en 2006. Les bureaux administratifs ont pris leurs quartiers au début janvier 2008 et l'exploitation a démarré fin janvier 2008 après que des travaux de mise en conformité ont été effectués. Ce site a été inauguré le 31 mai 2008. A cette occasion, les visiteurs ont pu parcourir à bord d'un train spécial de Tridel au CIL le parcours qu'empruntent les wagons remplis de déchets compactés destinés à être incinérés à l'usine de Tridel, qui a organisé des journées portes ouvertes à cette occasion, mais également à l'occasion de l'inauguration du m2.

Cette visite a démontré l'utilité et la nécessité de cette importante installation intercommunale, où ont été traités 73'206,99 tonnes de déchets, dont 45'162,07 tonnes de déchets incinérables et 28'044,92 tonnes de déchets recyclables en 2008. La déchetterie publique du CIL est affectée au dépôt des déchets par les particuliers, ce qui représente 45'000 tonnes incinérables et 28'044 tonnes recyclables, et des déchets apportés par les entreprises (déchets industriels banals – DIB), soit 10'000 tonnes ainsi collectés. Les DIB sont soit facturés mensuellement aux entreprises dont les véhicules sont pesés ou contre paiement à chaque passage. En 2008, le taux de recyclage est de 41%, contre 37,45% en 2006 et 39,73% en 2007. Une quarantaine de types de déchets privés sont dénombrés. Les filières de revalorisation des métaux, du verre, des plastiques et du papier sont intéressantes. Le matériau trié a une certaine valeur économique.

Quant à l'importation des déchets provenant de l'étranger, elle est régie par la Confédération qui donne l'autorisation après préavis de l'Etat de Vaud. Sur ce point, le Service des eaux, sols et assainissement (SESA) est très strict.

L'optimisation des tournées de ramassage des déchets ménagers et des objets ménagers volumineux (OMV) ainsi que la préparation à la mise en place de déchetteries mobiles ont ponctué l'année 2008. A chaque tournée ont été relevés les emplacements, le type de déchets et les quantités collectées. Ainsi, des corrections seront apportées par le CIL pour obtenir encore des économies de temps, de ressources et de carburant. D'ici à juillet 2009 tous les renseignements ainsi collectés en 2008 devront être vérifiés puis optimisés pour le calendrier 2010.

Un plan directeur de gestion des déchets doit être élaboré avec pour objectifs de définir une politique et une stratégie en matière de gestion des déchets sur le territoire lausannois qui permettra également

de répondre à la problématique du choix de mode de financement (taxe) de la gestion des déchets qui est un outil exigé par la loi.

Le bureau du compactage des déchets situé au milieu des poussières (et odeurs) dégagées par le versement des déchets dans les cuves pour être compactés est borgne. Il est très étonnant que cet élément n'ait pas été « pensé » lors de la construction de ce bâtiment.

25^e observation : *La Municipalité est invitée à équiper le bureau de compactage d'une fenêtre dans les meilleurs délais.*

Le transbordement en benne des déchets compactés sur les wagons se fait à l'aide d'un camion, qui, par son va-et-vient incessant occasionne beaucoup de nuisances sonore et environnementale. De plus c'est un travail très répétitif et très rébarbatif.

26^e observation : *La Municipalité est priée d'envisager un autre système de transbordement des bennes sur les wagons.*

Des visites guidées du CIL sont également proposées par l'Université Populaire de Lausanne.

Les absences du personnel et la santé et la sécurité au travail

En 2008, l'« éveil musculaire » a été introduit à 6 h 30 et offert aux employés qui le désirent avant le début de la tournée des camions à 6 h 45. Ceci a notamment pour but la réduction des accidents au travail.

Malheureusement, on compte passablement d'accidents professionnels et non professionnels. Sur 120 collaborateurs, 3 posent des problèmes d'absentéisme, dont un à long terme, devant aboutir à un licenciement. Un de ces postes n'ayant pas été repourvu, il en résulte une certaine démotivation du personnel. Après le management mis en place, le personnel est plus stable et il y a peu de changements à l'administration.

L'application Goéland

Elle est largement utilisée, comme dans la plupart des services de cette direction, pour le suivi de courrier, la recherche de documents, etc.

Audits

En 2008, un pré-audit MSQE a été réalisé en vue d'une certification ISO 9001 + 14001 (management environnemental), puis un test effectif de certification en 2009. Coût : Fr. 16'000.– sur 3 ans. Suite à l'audit de degré de satisfaction, des mesures ont été mises en place et le CIL a entièrement été réorganisé. La comptabilité analytique a aussi été introduite.

Eauservice

Au 31 décembre 2008 ce service comptait 129 personnes (dont un apprenti employé de commerce et un apprenti laborantin), soit 2 collaborateurs supplémentaires par rapport à 2007. Un collaborateur est maintenant affecté au contrôle et pointage des factures qui se sont poursuivis au SAP. Globalement, les problèmes liés à la facturation avec SAP ont permis, par le contrôle systématique des factures, par pointage d'environ 20'000 clients (vente au détail) mais aussi de gros clients (comme le CHUV et les communes), d'identifier les problèmes et d'apporter des mesures correctives. L'introduction des nouveaux tarifs pose des difficultés au niveau informatique et quelques clients désavantagés par les nouvelles structures tarifaires ont fait part de leur mécontentement. En 2008, pas moins de 150 à 200 recours ont été enregistrés suite à la modification tarifaire, mais aussi à l'intervention du Surveillant des prix.

Il est à noter qu'en raison d'une baisse générale de la vente d'eau, l'objectif de ce service est de suivre l'évolution de ses ventes.

Le projet « Solidarité internationale eau » à Madagascar a nécessité un temps de travail non négligeable pour l'étude et un poste de chef de projet à 50% est prévu au budget 2009. Un partenariat éventuel est envisagé avec la Commune de Pully car, finalement, la Direction du développement et de la coopération (DDC) va abandonner ce projet.

Les absences du personnel et la santé et la sécurité au travail

Le personnel est stable et il ressort des entretiens de satisfaction que les collaborateurs sont plutôt satisfaits. Un ingénieur de sécurité y consacre environ 50%. La tendance à l'absentéisme est légèrement en hausse dans ce service également. Le fait que certains collaborateurs sont plus exposés de par leur travail dans les fouilles, à l'extérieur et des conditions météorologiques pas toujours favorables est une des explications. Plusieurs accidents sont à déplorer, dont un accident professionnel grave et deux accidents non professionnels assez importants. Un cas de maladie prolongée (2 ans) est suivi par le médecin-conseil qui envisage une reconversion professionnelle. Des listes de dangers ont été créées et un exemplaire remis à l'arrivée de chaque nouveau collaborateur. La méthode Alexander est également suivie dans ce service. Fin 2008, une demi-journée santé a été mise sur pied et suivie à satisfaction.

L'application Goéland

Mis à part la gestion des chantiers, des préavis et des affaires interservices, Goéland est peu utilisé par ce service, qui traitait ses affaires principalement en interne. Un planning a été fait et une sérieuse mise en place avec l'équipe Goéland est amorcée pour la gestion du courrier, des réclamations, du contact avec les clients, processus liés aux raccordements des bâtiments, ainsi que la gestion des compteurs.

Audits

Outre les audits internes, de surveillance de l'accréditation de normes ISO 17025 et de qualité, un audit concernant le problème de la facturation de l'eau a été effectué dans le but de déceler la cause des erreurs, pour le prix de Fr. 30'030.-. Un autre mandat a consisté à réorganiser la division « Clients et ressources » afin de faire face aux nombreuses plaintes liées aux erreurs de facturation, d'absorber le surcroît de travail lié à l'intense activité du bâtiment et d'être plus rigoureux et rapide dans la transmission des données permettant la facturation ; celui-ci n'est pas terminé et a coûté Fr. 17'700.-.

L'état des biens immobiliers d'Eauservice laisse à désirer. En effet, les immeubles, souvent proches des « réservoirs » sont peu ou prou entretenus, entraînant de ce fait la détérioration de ces immeubles qui jouissent pourtant souvent d'un certain cachet par leur situation.

27^e observation : La Municipalité est invitée à prévoir un plan d'investissements pour l'entretien des immeubles appartenant à Eauservice.

CHAPITRE V

DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION

Préambule

Pour une fois un seul commissaire s'est rendu le vendredi 20 mars 2009 à la séance des chefs de service de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (DEJE). Cette première prise de contact a permis la rencontre de l'ensemble des chefs de service ainsi que du directeur.

Nos visites, au cours desquelles nous avons rencontré tous les chefs de service, se sont déroulées du 20 au 23 avril. Par ailleurs, nous avons visité le chantier de transformations et d'agrandissement du collège de Villamont, ainsi que la nouvelle nursery-garderie Espace Enfance Vinet.

Secrétariat général

Thèmes transversaux

Audit : Un seul audit a été commandé en 2007. Il s'agissait de trouver une solution pour le Théâtre pour enfants de Lausanne (TPEL) qui n'a pas pu redresser sa situation financière, ce qui a provoqué une faillite et la liquidation de l'institution. Ces faits avaient été mentionnés dans le précédent rapport. Les deux théâtres pour enfants ont été réunis.

Goéland : L'équipe du secrétariat est enthousiasmée par cet outil. Toutefois son utilité à la DEJE n'est pas évidente.

Absences : Il y a eu deux congés maternité ; pas d'autres longues absences.

Sécurité : La qualité de l'air dans le bâtiment de Chauderon semble poser des problèmes de salubrité. Attente d'une analyse de la qualité de l'air.

28^e observation : *La Municipalité est invitée à fournir des informations sur les problèmes posés par la climatisation des locaux et le cas échéant à y remédier.*

Prestations offertes aux élèves

Une fois de plus nous pouvons souligner l'importante offre présentée à nos élèves, aussi bien en matière de culture, de sports, voire même de connaissances et de découvertes.

L'Université Populaire retrouve petit à petit son positionnement sur le marché et semble s'ouvrir par rapport à la forte concurrence d'autres institutions de formation.

Ecoles d'art

De nombreuses écoles de musique suivies par le secrétariat de la DEJE permettent aux jeunes de se former et de pratiquer leurs arts. L'Ecole de jazz et de musique actuelle (EJMA) rencontre un tel succès qu'elle doit refuser du monde.

Cultes et temples

Nous ne pouvons pas dire que l'entretien du patrimoine religieux ne se fait pas. En effet, une douzaine de dossiers ont été traités. De plus, la réaffectation du Temple de St-Luc en Maison de quartier est en cours. Il faut cependant noter le cas du Temple d'Ouchy dont l'état est de plus en plus inquiétant. Il est peu utilisé et il n'est pas considéré comme une œuvre architecturale majeure.

29^e observation : *La Municipalité est invitée à ne pas laisser se poursuivre la dégradation du Temple d'Ouchy et de procéder à des travaux d'entretien.*

Service de la petite enfance (SPE)

Thèmes transversaux

Audit : Un seul audit a été commandé pour permettre de trouver un aboutissement à la crise qui sévissait au sein de la garderie de Valency. En définitive la directrice a renoncé et, aujourd'hui, aucune nouvelle directrice n'a été nommée. Un nouvel audit devrait voir le jour concernant La Grangette, nous reverrons le problème l'année prochaine.

Goéland : Le personnel a été formé pour utiliser le programme. Toutefois il semble que le programme n'est pas utile au type d'activités du SPE et qu'un vrai programme de gestion électronique de données est freiné par le système Goéland, qui est plutôt un programme de gestion de dossiers.

Absences : Les absences sont en hausse. D'une part, l'environnement de travail pose certains défis au niveau psychologique : sollicitation continue de la part des enfants, absence de pause, confinement, bruit permanent ; d'autre part, le personnel est essentiellement féminin (75%) et jeune, ce qui explique de nombreuses maternités.

Sécurité : La santé au travail est affectée par les pressions mentionnées ci-dessus.

Evénements importants

Cinq événements importants ont marqué le service en 2008 :

- La reconnaissance du Réseau d'accueil de jour de Lausanne (ReseauL) est l'un des plus importants. Cette charte marque la volonté d'agir ensemble au niveau de l'accueil de jour des enfants de la part de la Ville ainsi que des partenaires privés.
- La création d'une structure de coordination unique, l'Accueil en milieu familial (AMIFA), acceptée par notre Conseil au travers du préavis N° 2007/57¹², permet aux ex-mamans de jour de disposer d'un contrat de travail.
- Le nouvel Espace Enfance Vinet, ouvert conformément au rapport-préavis 2007/34¹³, dégage 44 places pour le personnel communal. 26 des usagers n'habitent pas à Lausanne. Une visite de

¹² « Création d'une structure de coordination de l'accueil familial. Renforcement du statut des 'accueillantes' en milieu familial. Création d'une nursery garderie de 22 places. »

¹³ « Création d'une crèche garderie aux fins d'accueillir notamment les enfants des collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale. Réponse à la motion de M^{me} Thérèse de Meuron. »

l'institution nous a permis de constater que les zones extérieures mériteraient d'être mieux aménagées.

30° observation : *La Municipalité est priée d'étudier une meilleure zone couverte pour l'entrée et un aménagement mieux ombragé pour les jeux à l'extérieur à l'Espace Enfance Vinet.*

- Validation du plan de développement qualitatif et quantitatif de l'accueil de jour préscolaire, suite à un vote du Conseil sur une interpellation d'une conseillère. Le but est de disposer de 3000 places d'accueil préscolaire à la fin de la législature (aujourd'hui 2700). De plus, des notions d'intégration, de prévention et d'accompagnement des familles ont été intégrées.
- Organisation du 6^e colloque de la petite enfance qui, pour la première fois, s'est tenu à Lausanne. En 2009 le colloque sera organisé par Genève, Ville avec laquelle il existe une bonne collaboration.

Par ailleurs, le SPE intègre des stagiaires en formation d'assistants socio-éducatifs. Il est regretté que la Municipalité ne reconnaisse pas l'encadrement nécessaire à leur formation au même titre qu'elle le fait pour les apprentis. Il manque de ce fait du temps pour un encadrement de qualité.

31° observation : *La Municipalité est invitée à trouver une harmonisation de l'encadrement des apprentis et des stagiaires apprenant le métier d'assistant socio-éducatif.*

Bureau d'information aux parents et i'CARE

Le logiciel de gestion i'CARE fonctionne de mieux en mieux. Il permet de gérer les places d'accueil, en particulier au niveau des demandes de places. Le Bureau d'information aux parents (BIP) utilise le logiciel. Notons que la sécurité des données est garantie avec un niveau de sécurisation bancaire.

Halte-jeux subventionnées

Onze halte-jeux sont subventionnées par la Ville. Ces structures accueillent pour une demi-journée des enfants de 2,5 à 4,5 ans pendant les périodes scolaires. Le Service de la petite enfance coordonne ces lieux, en particulier au sein du RéseauL.

Activités promotionnelles

- Un rapport de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) met en évidence les différences de coût de la prise en charge des préscolaires. Lausanne s'avère être la moins chère des villes suisses.
- Poursuite du plan de développement de l'offre d'accueil préscolaire.
- Deux préavis ont été acceptés par le Conseil.
- Deux préavis seront présentés au Conseil en 2009, un sur la Bourdonnette (crédit complémentaire), un autre pour un aménagement d'un Centre de vie enfantine dans la Fondation Pro Habitat.

Service de la jeunesse et des loisirs

Thèmes transversaux

Audit : Aucun.

Goéland : Est utilisé pour rechercher et télécharger des documents. Par manque de formation du personnel l'application est peu utilisée. Goéland est considéré comme peu convivial.

Absences : Sur 146 EPT, il y a eu en 2008 1096 jours d'absence dans le service. Notons un personnel essentiellement féminin (73%), ce qui explique de nombreuses maternités. Par ailleurs, une surcharge de travail à Chauderon a donné lieu à plusieurs absences, ce qui engendre des coûts indirects importants pour la Ville.

Sécurité : L'ingénieur de sécurité n'a pas été mandaté.

Evénements marquants

Grâce à la continuation de la politique communale de la jeunesse, la nouvelle cheffe de service a bouclé sa première année en s'intégrant de manière harmonieuse et efficace à la tête du service.

Maisons de quartier

Le préavis N° 2007/22¹⁴ sera revu suite aux divers amendements proposés par le Conseil.

La Maison de quartier de Chailly a pu ouvrir ses portes après une fin de chantier difficile. Cette Maison de quartier a un périmètre qui n'est pas strictement défini : il est choisi de manière souple par la population. Ce mode de faire, s'il fonctionne, pourrait être adopté pour les autres Maisons de quartier.

Les plans pour la future Maison de quartier de la Pontaise ont été mis à l'enquête publique.

Secteur Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)

1950 élèves ont fait appel aux APEMS à la rentrée 2008, soit 200 de plus qu'en 2007. On prévoit qu'en 2012, 62% des écoliers iront aux APEMS.

L'ordonnance de la nouvelle Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) impose une mise en conformité des locaux destinés à recevoir les usagers des APEMS. Un délai de cinq ans a été accordé pour opérer ces transformations. Les coûts devront donc être prévus au plan des investissements.

32° observation : *La Municipalité est invitée à renseigner le Conseil communal au plus vite sur le coût des transformations des locaux recevant des APEMS, en particulier en regard de la demande pour des journées continues et non seulement en regard des nouvelles exigences légales.*

Secteur vacances

Une offre globale et coordonnée regroupant les associations subventionnées comme le Service de la jeunesse et des loisirs (S JL), la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) et le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) devrait permettre de répondre au mieux aux besoins des enfants.

Un dépliant qui donne des informations sur la large palette de ce qui est organisé pendant les 14 semaines de vacances a été édité et distribué aux élèves des écoles.

Délégation à l'enfance

Les Pousses Urbaines ont pour mission de rendre publique l'expérience des enfants citadins. Dans leur 2° édition, elles ont planché sur les transports publics en collaboration avec les TL.

¹⁴ « Introduction d'une politique de développement durable en ville de Lausanne. 7° PARTIE. Vivre ensemble – Politique des quartiers et de proximité – Conclusions de l'Agenda 21. Réponse aux motions, postulat et pétitions : Diane Gilliard 'Pour une maison des associations', Eddy Ansermet 'Pour une radicale amélioration du service public', Marc Dunant 'Accueil du public dans l'Administration', Carl Kyril Gossweiler 'Pour une information du public respectueuse du public', Carl Kyril Gossweiler 'Pour une ouverture cohérente de l'information au public'. »

Une animatrice se charge, en collaboration avec les acteurs du terrain, de mettre en place un Conseil d'Enfants. Le premier a pris forme à Prélaz. D'autres Conseils d'Enfants seront développés dans d'autres quartiers, en particulier aux Bossons et à Chailly.

Travail social de proximité

Quatre travailleurs sociaux hors-murs interviennent dans divers quartiers comme Montoie, Grand-Vennes, Malley-Montelly. Ils fournissent un travail de prévention en particulier au niveau des déprédations et des incivilités. Leur travail est jugé bon.

Des actions préventives sont mises en place lors des fêtes improvisées pour les promotions.

Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL)

Des nouveaux statuts, qui ont été adoptés par la fondation, impliquent la transformation du secrétariat. Les divers postes ainsi que les budgets sont supervisés par l'Administration communale. La cheffe de service consacre environ 20% de son temps à cette tâche.

Une convention avec Pro Senectute a été établie dans le cadre de « Quartier solidaire ».

Service des écoles primaires et secondaires

Thèmes transversaux

Audit : Il n'y a pas eu d'audit en 2008.

Goéland : Cet outil n'est pas utilisé pour la gestion des élèves. Il est en revanche utilisé dans le secteur bâtiments, pour lequel Goéland est adapté. Depuis peu, il est également utilisé pour la documentation liée au Conseil communal.

Absences : Les absences sont en hausse.

Sécurité : Les principaux postes qui peuvent poser des problèmes de sécurité sont les conciergeries, avec les travaux qui peuvent impliquer des situations relativement anodines mais dangereuses : haute échelle, travail sur un toit, déplacement de charges lourdes...

Par ailleurs, les exigences de l'ingénieur de sécurité sont jugées trop élevées par rapport à la réalité scolaire et ne peuvent pas être traitées en priorité.

Préavis et interpellations

Le plus gros chantier en cours est celui du collège de Villamont que nous avons visité. Les travaux seront terminés pour la rentrée de l'automne 2011. Le Conseil a voté un crédit-cadre de Fr. 25 millions pour l'assainissement et la rénovation des bâtiments scolaires, les premiers chantiers sont en préparation et ne devraient pas tarder à débiter.

L'accès à Internet par les élèves des écoles a fait l'objet d'un préavis appelé « Ecole et informatique »¹⁵. Dès 2008 des essais ont été tentés et en 2009 toutes les classes seront raccordées.

Organisation des classes et des établissements

Résumé de la fonction du service par son chef : « Gérer l'enchevêtrement des domaines scolaire et d'accueil de jour entre la Commune et le Canton, plutôt qu'essayer de le désenchevêtrer ».

¹⁵ Préavis N° 2008/11 : « Equipement réseau des bâtiments scolaires – phase III ».

Le programme informatique prévu par le Canton pour gérer les élèves, les classes et les établissements n'est pas opérationnel. Le programme lausannois basé sur l'application FileMaker appelé Lagapes, arrivé en bout de course fin 2008, a été repris par le Service d'organisation et d'informatique et, grâce à l'application FileMaker Pro, a donné Lagaperl. Ce programme est utilisé par les établissements scolaires de la région lausannoise. Nous avons pu constater son efficacité lors d'une démonstration. C'est à la rentrée scolaire que l'outil pourra démontrer toute son efficacité.

Chemins piétonniers tous numérisés, ce qui donne un bon enclassement et permet de fixer la limite de 1 km pour l'abonnement TL.

Sécurité dans les écoles : Le tissu d'encadrement coopérant bien avec la police donne lieu à une meilleure collaboration facilitant le travail des directeurs d'établissement.

Attention des élèves : On soupçonne peu la vie secondaire des élèves, c'est-à-dire leurs activités annexes après l'école (ou même pendant les pauses). Cela prend la forme d'échanges par *sms*, de vie sur les réseaux sociaux sur Internet, voire de jeux d'ordinateur en ligne multi-utilisateurs, ou encore d'activités récréatives en groupe. A certains âges, cette vie secondaire peut devenir tellement importante qu'elle prend une grande part de l'attention de l'élève, péjorant ainsi ses résultats scolaires.

Ces comportements se basant pour une grande part sur des technologies nouvelles, la Coordination régionale des ressources (CRR) observe les nouveaux problèmes engendrés afin de pouvoir proposer des réponses appropriées.

33^e observation : *La Municipalité est invitée renseigner la Commission de gestion sur ses intentions relatives à la prévention des risques engendrés par les nouvelles technologies.*

Secteur parascolaire

Un nouveau concept pour les devoirs surveillés a été mis en œuvre au printemps 2008. Les deux cents surveillants des devoirs suivent une formation continue. Les difficultés principales sont la discipline, la gestion des conflits et le manque de motivation des élèves.

Les Conseils d'établissement qui remplacent les Commissions scolaires ont été mis en place ; ils seront opérationnels pour la rentrée 2009.

La nouvelle organisation de Pédibus a été mise en place début 2008. Le système est très complexe, mais semble être efficace.

Les fermes pédagogiques ont fêté vingt ans d'existence. Leur intérêt semble toujours aussi vif.

Secteur bâtiments

Le vandalisme est toujours en augmentation. Par exemple, dix-sept grandes vitres du collège de Vennes ont été détruites. Les responsables sont souvent retrouvés mais les parents n'ont pas les moyens de rembourser les dégâts. Pour 2008, les frais s'élèvent à Fr. 278'000.-.

Pour lutter contre ces actes, il a été fait appel aux sociétés de surveillance dont le coût pour 2008 s'élève à Fr. 36'400.-.

Service de santé des écoles

Thèmes transversaux

Audit : Aucun.

Goéland : Pour des raisons pratiques et de secret professionnel, Goéland n'est pas utilisable pour le service pour l'instant, sauf pour les documents du Conseil communal.

Absences : Le chef du service nous rend attentifs au fait que les statistiques ne lui paraissent pas pertinentes sans analyse des causes des absences.

Sécurité : Les risques sont très faibles.

Prévention des maladies

Le programme cantonal « Dépendances » a débuté au Belvédère. Il faudra attendre la fin de la législature afin que tous les collèves bénéficient de ces mesures de prévention.

Le rapport-préavis sur les mesures de prévention contre l'alcoolisme, réponse à la motion de M^{me} Françoise Longchamp, est actuellement consulté par la Municipalité. Il devrait sortir incessamment.

Le programme ALEX a fait l'objet du diplôme d'un futur maître d'éducation physique. Le programme a démarré à C.-F. Ramuz à l'automne 2008.

34^e observation : *La Municipalité est invitée à donner plus de visibilité au programme ALEX.*

Par ailleurs, il est réjouissant de constater que la coopération est réactivée en matière de prévention dentaire et sanitaire (programme « Densan 2 »).

En parallèle, la prévention de la violence dans les rapports interpersonnels est faite à travers le nouveau programme « Pépère », qui permet aux enfants de porter le message préventif, ce qui est bon et efficace.

Service de psychologie scolaire

Thèmes transversaux

Audit : Aucun.

Goéland : Pas utilisé, le service utilise le programme Lagaperl qui fait la liaison entre la Commune et le Canton.

Absences : Le service est composé de 90% d'éléments féminins donc les absences pour cause de maternité sont nombreuses. La cheffe se montre très attentive au sujet des absences.

Sécurité au travail : Pas de remarque fondamentale.

Fonctionnement du service

Concernant la logopédie, des nouvelles procédures ont été mises en place et ceci avec l'aide de l'AI. Ceci a permis de s'adresser à des praticiens indépendants et de pouvoir de cette façon satisfaire les divers cas, soit 256 autorisations de procéder à un bilan et 234 autorisations de faire un traitement.

Grâce au système informatique mis en place, 8200 noms d'élèves ont été saisis, ce qui fait de cet instrument de gestion un outil de travail performant.

Il faut relever que le service cumule 40 années d'expérience dans son activité. Ceci est très utile aujourd'hui au niveau cantonal, alors que le Canton ne dispose pas d'une telle expérience.

Service dentaire

Thèmes transversaux

Audit : Aucun.

Goéland : N'est pas utilisé par le service.

Absences : Une seule de longue durée pour maladie.

Sécurité : Une analyse des risques a été faite : au niveau de la santé, le personnel soignant est relativement exposé aux maladies.

Evolution du service

Le logiciel de gestion des cabinets a très bien fonctionné en 2008. Ce programme a permis de constituer des dossiers informatisés et de gérer la facturation.

Comme mentionné pour le Service de santé des écoles, nous saluons la coopération en matière de prévention dentaire et sanitaire (programme « Densan 2 »). Notons aussi que le thème de la nutrition est systématiquement abordé par l'infirmière scolaire en même temps que l'hygiène dentaire.

Le service a mis en place un système de contrôle interne de la qualité et de gestion du risque. La réputation du service est importante puisqu'il a actuellement la confiance des trois quarts des parents lausannois, ce qui permet de baisser le coût général des soins dentaires pour les Lausannois tout en garantissant une qualité de soins inconcevable dans un système entièrement privatisé.

L'augmentation du nombre de patients se poursuit. Les visites de dépistage 2008 ont permis de contrôler environ 13'000 élèves, ce qui a engendré environ 2000 avis aux parents. L'augmentation des traitements effectués par le service n'est pas forcément due à la détérioration de la santé dentaire des enfants, mais surtout à une hausse de la proportion des parents faisant confiance au Service dentaire.

Conclusion

La gestion de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation donne une très grande satisfaction. Nous remercions tous les chefs de service et leur directeur pour leur disponibilité et leur aimable collaboration.

CHAPITRE VI

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Préambule

Comme chaque année, la première activité de la sous-commission a été notre participation à une séance des chefs de service, ceci afin de fixer les dates de nos visites dans les services. Nous tenons à remercier ici l'ensemble des chefs de service et le directeur de l'accueil que nous avons reçu lors de nos visites.

Durant l'année 2008, la direction n'a pas subi de modifications organisationnelles. Dès lors, l'exercice 2008 est comparable à celui de 2007 au niveau de l'organisation.

Service des assurances sociales

Il convient de rappeler ici que le Service des assurances sociales a pour tâche principale la gestion d'une caisse de compensation AVS. Les tâches communales gérées par le service sont :

- la gestion de l'allocation communale de naissance ;
- la gestion des manifestations honorant les nonagénaires ;
- la gestion de la comptabilité de la direction.

Il faut noter que les huissiers de la direction, gérés depuis le 1^{er} juillet 2006 par le Service des assurances sociales, sont passés sous la responsabilité du Secrétariat municipal dès le 1^{er} janvier 2008. C'est ainsi que six personnes ont été transférées à Administration générale et finances.

Audits

Pendant l'année sous revue, le service n'a pas été l'objet d'un audit.

Utilisation de Goéland

L'utilisation de Goéland a fait l'objet d'une directive au sein de la direction. L'accès aux différentes données de Goéland est traité par le secrétariat de la direction qui transmet aux chefs de service ce qui les concerne. Selon la direction, il est exclu que tout le personnel ait accès à des données telles que notes de séances des commissions.

Gestion du personnel

Le service a augmenté d'une unité pendant l'année sous revue. Il se compose maintenant de 69 personnes (62,7 EPT). Quatre collaborateurs ont pris leur retraite et ont été remplacés. L'aménagement du temps de travail sera mis en place dès le 1^{er} mai 2009. Les absences du personnel sont gérées par le Service du personnel. Les entretiens de collaboration ont lieu au moins une fois par année et sont gérés par les cadres du service.

AVS

Le logiciel GLOBAZ a été introduit au deuxième semestre 2007 et ne gère pour le moment que le secteur des cotisations. Les prestations ne seront introduites que courant 2010. Il y a actuellement 80 caisses de compensation AVS en Suisse, dont 2 fédérales (la caisse suisse à Genève et la caisse fédérale à Berne) et 26 caisses cantonales. Les autres caisses de compensation sont des institutions privées. Les nouvelles cartes AVS au format carte de crédit (contenant le nouveau numéro de sécurité sociale) ont été remises à tous les assurés depuis le deuxième semestre de l'année 2008 jusqu'à la fin du premier trimestre 2009. Cette mutation s'est effectuée sans problème. La gestion des rentes AVS est informatisée dès le 1^{er} janvier 1997 et tous les dossiers sont centralisés à Genève. La loi sur l'AVS a été introduite le 1^{er} janvier 1948, suite à une votation populaire du 6 juillet 1947. Elle a connu dix révisions, la dernière étant en vigueur dès le 1^{er} janvier 1997. La onzième révision, refusée une première fois par le peuple le 16 mai 2004, est actuellement en discussion au parlement fédéral.

Nonagénaires

222 nonagénaires ont été honorés en 2008 contre 244 en 2007. Il faut noter que 68% des nonagénaires sont des femmes. Le montant de la dépense pour ces cadeaux est de Fr. 24'000.–. Il faut également relever que seuls 20% des nonagénaires sont placés en EMS. Au niveau des personnes âgées de 100 ans et plus, Lausanne en compte 66 dont 81% de femmes. La doyenne de la commune est âgée de 109 ans et le doyen de 102 ans. A la création du cadeau aux nonagénaires en 1931, ils étaient au nombre de 6.

Allocation communale de naissance

Cette allocation a été introduite le 1^{er} janvier 1979 et ne concerne actuellement que les mères de famille n'exerçant aucune activité lucrative. Suite à l'introduction de l'assurance maternité fédérale par le biais des APG, la demande d'allocation diminue, ce qui occasionne des économies pour la Ville. 263 allocations seulement ont été versées en 2008, soit une diminution de 52,7% depuis 2004 (dernière année sans l'allocation fédérale de maternité). La dépense totale pour ces allocations a été de Fr. 359'930.–. Il faut encore noter que le montant de cette allocation tient compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et que celle-ci varie entre Fr. 1000.– et Fr. 1440.– dès le 1^{er} janvier 2008.

Allocations fédérales de maternité

Durant l'année 2008, l'agence communale a versé des allocations fédérales à 325 mères pour un montant total de Fr. 3,3 millions dont près de Fr. 800'000.– ont été versés à l'employeur « Ville de Lausanne » qui récupère une grande partie des salaires versés au titre de congé maternité.

Allocations familiales cantonales

L'allocation pour enfants a passé de Fr. 180.– à Fr. 200.– dès le 1^{er} janvier 2008, alors que l'allocation de formation a passé à Fr. 250.– dès le 1^{er} janvier 2007. Les allocations sont entières et non plus partielle au prorata du taux d'activité dès un salaire égal ou supérieur à Fr. 552.– par mois.

Exonération des cotisations sur les salaires de minime importance

Dès le 1^{er} janvier 2008, les salaires ne dépassant pas Fr. 2200.– par an et par employeur sont exonérés des cotisations AVS/AI/APG et AC. Il en va de même pour les primes de l'assurance accidents. Il existe cependant une clause pour les employés de ménage pour lesquels les cotisations sont prélevées dès le premier franc.

Service du travail et de l'intégration (STI)

Audits

Dans le courant de l'année 2008, un audit de certification pour l'obtention de la norme AOMAS 2005, conduit par l'institut SQS a concerné les Emplois temporaires subventionnés lausannois (ETSL). Cet audit a été conduit avec l'aide du Canton. Chaque année, les ETSL seront soumis à un audit de suivi.

Goéland

Le service n'utilise pas Goéland dans le cadre de son activité, mais y a accès comme les autres services de la Ville. Les documents tels que notes de séances des commissions du Conseil communal sont à disposition du secrétariat du service qui transmet ce genre de documents aux collaborateurs concernés uniquement.

Gestion du personnel

Le service a augmenté d'une unité pendant l'année sous revue. Il se compose de 141 personnes (123,5 EPT) au 31 décembre 2008 contre 140 (133,8 EPT) au 31 décembre 2007. L'aménagement du temps de travail sera mis en place progressivement dès le printemps 2009. La gestion des absences a été confiée au Service du personnel.

Forum des étrangers et étrangères de Lausanne (FEEL)

Il a été relevé que le FEEL avait éprouvé en 2008 des difficultés à établir ses comptes 2006. Le Service de la révision a donc dû interrompre son contrôle annuel. Sur la demande du STI, le FEEL a mandaté une fiduciaire afin que celle-ci effectue les travaux correctifs. Cela effectué, le Service de la révision a ensuite pu reprendre ses travaux. A fin novembre 2008, un nouveau comité du FEEL est nommé. D'emblée, il prend ses distances avec les anciens responsables. A la suite de ces divergences, le secrétaire général a été licencié avec un délai au 28 février 2009. La Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a mandaté le Service de la révision pour établir un audit financier du FEEL. Il faut noter également qu'une évaluation du dispositif lausannois FEEL, Commission tripartite pour l'intégration des immigrés (CTI) et Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI) a été confiée à un expert neutre à la lumière de six ans de fonctionnement.

Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI)

L'année 2008 a vu l'arrivée d'une nouvelle équipe qui a engagé de nouveaux collaborateurs. Ses missions sont la consolidation des collaborations à l'intérieur et à l'extérieur de l'Administration communale, la mise sur pied de projets favorisant la visibilité et le travail de fond du BLI : du 17 au 21 mars 2008 s'est déroulée la semaine d'actions contre le racisme dont le BLI a assuré le travail de coordination avec la dizaine d'associations participantes ; dès la rentrée de septembre, nouveau logo et site internet entièrement repensé ; à l'occasion de la Journée internationale des droits humains, le BLI a organisé un colloque sur le thème « Intégration des étrangers et droits humains – Enjeux sociaux et actions concrètes » réunissant plus de 250 participants.

Emplois temporaires subventionnés de Lausanne (ETSL)

La norme AOMAS 2005 (dérivée de la norme ISO 9001) a été introduite à l'automne 2008. Cette norme devra être renouvelée tous les trois ans. Tous les collaborateurs ont désormais accès au réseau RECOLTE et ont également accès à l'ensemble de la documentation de référence placée sur l'Intranet. Le Service cantonal de l'emploi a souhaité ne pas renouveler sa commande de 10 postes ETS pour l'offre lausannoise ETSL-Croix-Rouge et il a été mis un terme à ce programme spécifique dès le 31 décembre 2008. De même, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) n'a pas souhaité prolonger le programme pilote « Syni emploi » qui se voulait complémentaire aux deux autres offres nationales « Syni Lausanne » et « Syni 21 ».

Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT)

Cette fondation, créée en 1978 par la Commune de Lausanne, est rattachée au Service du travail et de l'intégration. La fondation est un organisme juridiquement indépendant. Elle établit son propre rapport annuel en automne de chaque année.

Inspection du travail (ITL)

Selon la Loi vaudoise sur l'emploi, l'ITL dispose de compétences en matière de prévention des accidents et de protection de la santé au travail. L'ITL n'a pas de compétences en ce qui concerne la Loi sur le travail au noir. Après l'introduction le 1^{er} juillet 2008 du nouvel alinéa de la Loi sur le travail traitant des dérogations à l'interdiction de travailler le dimanche, les Cantons peuvent fixer quatre dimanches travaillés par an dans les commerces. Il faut relever que le Canton de Vaud n'a pas encore statué sur l'application de ce nouvel alinéa. Suite à un changement de législation, l'ITL ne délivre plus les autorisations pour l'installation de récipients sous-pression. L'ITL a délivré 159 permis de la durée de travail et a effectué 35 examens de plans de constructions ou de modifications de locaux des entreprises. L'activité déployée pour la prévention des accidents dans les entreprises a été indemnisée pour un montant de Fr. 92'463.–.

Office régional de placement (ORP)

Jusqu'au mois de septembre 2008, la situation de l'emploi était stable et le nombre de demandeurs d'emploi a passé de 4895 en janvier à 4600 à fin septembre. Dès octobre, la tendance s'est inversée et l'année s'est terminée avec 5106 demandeurs d'emploi inscrits. Après plusieurs départs à la retraite, dix nouveaux conseillers en placement ont été engagés. La prise en charge du nombre de dossiers par collaborateur a passé de 108 en janvier à 114 à fin décembre. L'objectif reste fixé à 110 demandeurs d'emploi par conseiller. Il faut également relever que dès mai 2009, le nouveau système informatique PLASTA visant à supprimer les dossiers papier sera introduit pour tous les ORP au plan national. L'augmentation du chômage des jeunes dès le mois de novembre 2008 (fin d'études, fin d'apprentissage) est inquiétante et ce problème est pris en charge sur le plan cantonal par le Service de l'emploi.

Service social Lausanne

16^e observation de la Commission de gestion pour l'exercice 2007

L'acceptation par le Conseil communal de la réponse à la 16^e observation concernant les salaires des assistants sociaux a été suivie d'effet. A partir du 1^{er} juillet 2009, les salaires des assistants sociaux seront revus à la hausse (hausse non communiquée). De plus, certaines catégories de personnel administratif ayant obtenu de nouvelles responsabilités bénéficieront également d'une augmentation de salaire.

Audit conduit par le Service cantonal de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

A la fin de l'année 2007 et en 2008, un audit a été mené par l'unité de contrôle et de conseil du SPAS. Il a porté sur le contrôle d'une centaine de dossiers : 18% d'entre eux étaient frappés de non-conformité, mais sans conséquences financières (contre 30% au niveau cantonal). Actuellement, 4500 dossiers (7800 personnes) sont contrôlés par 56 EPT. Le SPAS a assumé le coût de cet audit. Il faut relever également que le Service social de Lausanne compte au nombre des services pilotes du Système de contrôle interne de la Ville de Lausanne.

Expertise externe

Après des accusations portées contre le chef de service pour harcèlement psychologique, il a été demandé une expertise externe. Celle-ci a conclu au fait que l'accusation de harcèlement psychologique ne pouvait être retenue. Le coût de cette expertise s'est élevé à environ Fr. 50'000.–.

Goéland

Le service n'utilise pas Goéland. Cependant, l'assistante de direction a accès aux données intranet et transmet aux différents services ce qui est utile à leur gestion.

Aménagement du temps de travail (ATT)

L'ATT sera introduit dans le service dès le deuxième semestre 2009. En 2008, il n'y avait pas de timbrage et les présences ou absences du personnel sont directement gérées par le Service du personnel. Au niveau des absences, le taux oscille entre 14% et 15% et peut être qualifié de stable, bien qu'encore trop important. Les taux de démissions (19 en 2008) sont à nouveau à la hausse en 2008 et les chiffres sont proches de ceux de 2003. Par contre le taux de rotation du personnel est assez stable à 7,71% en 2008 contre 7,01% en 2007. Il y a encore trop d'absences pour maladie et on constate des cas de burn-out dus notamment à la nature et à la charge du travail.

35^e observation : *La Municipalité est invitée à étudier le problème récurrent du taux d'absentéisme au sein du Service social et à proposer des solutions tenant compte de la nature et de la charge de travail dans ce service.*

Personnes quittant l'aide sociale

Jusqu'à fin septembre 2008, on peut qualifier le nombre de sorties de l'aide sociale de plutôt stable. Par contre, dès le mois d'octobre, la situation a complètement changé en ce sens que le nombre de personnes à l'aide sociale ne diminue plus (octobre à décembre 2008), puis qu'il augmente à nouveau (janvier à mars 2009). On compte désormais 30 à 50 nouveaux dossiers par mois et il ne faut s'attendre à aucune amélioration jusqu'à fin 2010. Si l'on retient le scénario le plus pessimiste, pour maintenir le niveau d'assistance, le service devra certainement engager 30 à 50 collaborateurs supplémentaires, ce qui ne manquera pas de causer des problèmes de locaux. Un préavis¹⁶ est d'ailleurs en cours de traitement devant le Conseil communal pour le regroupement du Service social.

Effectifs

L'effectif du service est stable. Il a passé de 233 (191,1 EPT) à 234 (192,5 EPT) personnes employées. Le service n'a qu'un seul apprenti. Cela est dû au manque de locaux pour attribuer des postes de travail aux apprentis. La volonté existe d'augmenter le nombre d'apprentis au Service social.

36^e observation : *La Municipalité est invitée à augmenter le nombre d'apprentis dans ce service.*

Unités information et action sociales

La refonte de l'aide sociale vaudoise et du Revenu minimum de réinsertion (RMR) en 2007 a vu la création du Revenu d'insertion (RI).

Fonds du 700^e anniversaire la Confédération

Ce fonds qui a été recapitalisé en 2007 s'élève maintenant à Fr. 913'780.27. Ce fonds attribue des aides ponctuelles ou des prêts aux personnes dans le besoin.

¹⁶ Préavis N° 2009/19 : « Rassemblement de diverses unités du Service social dans un même immeuble ».

Fonds d'action sociale

En 2008, 30 demandes ont été complètement ou partiellement acceptées (28 sous forme de dons et 2 sous forme de prêt) pour un montant total de Fr. 34'070.95. Ce fonds vient en aide uniquement en cas de situation d'urgence (paiement d'un loyer ou de primes d'assurance maladie).

Mamac

Il s'agit d'un projet fédéral ayant pour but le regroupement interinstitutionnel entre ORP/AI/AS. Pour l'instant ce projet fonctionne à l'essai avec dix dossiers. Si l'on veut augmenter le nombre de dossiers traités, il faudra faire appel à des ressources supplémentaires.

Unité d'assainissement financier (Unafin)

Cette unité a traité 255 dossiers en 2008, chiffre relativement stable depuis plusieurs années. Le surendettement est en progression dans notre ville, mais pas les cas soumis à l'Unafin. Cela provient de la situation particulière des personnes surendettées qui doivent accepter dès leur demande à l'Unafin de ne pas contracter de nouvelles dettes et de se défaire de leurs cartes de crédit, ce qui est impossible pour certains. Depuis 2008, l'Unafin traite les cas du personnel communal et des personnes au RI (13 cas en 2008).

Unité d'insertion

Cette unité s'adresse aux jeunes adultes afin de déterminer une aide à leur insertion dans la vie professionnelle. Certains jeunes peuvent également être reconnus par le RI (91 cas en 2008). L'unité d'insertion a suivi en moyenne 230 jeunes en 2008.

Unité compétences de base

Il faut encore relever que grâce à l'introduction de la nouvelle Loi cantonale sur l'intégration des étrangers, un budget pour des cours de français a été mis à disposition.

Mobilité

Le nombre de courses en taxi pour personnes à mobilité réduite a augmenté de 60% en 2008 suite à la décision du Conseil communal d'élargir le champ d'application personnel. Le nombre de courses par Transport Handicap Vaud (THV) ne s'est accru que de 7% durant l'année sous revue. Pour répondre à la demande en 2009, un crédit supplémentaire devra être demandé.

Accueil de nuit

Cet accueil est en augmentation de plus 2000 nuitées en 2008. Il faut noter que l'abri PCi de la Vallée de la Jeunesse est ouvert chaque année depuis le mois de décembre jusqu'au mois d'avril. L'accueil dans cet abri étant anonyme, aucune statistique ne peut être tenue sur la provenance des personnes hébergées.

Unité socio-éducative de terrain (Uniset)

Actuellement, cette unité se compose de deux assistants sociaux provenant du service et de deux autres prêtés par le Foyer du Levant. En cas d'acceptation du préavis traitant notamment du bistrot social¹⁷, cette unité pourrait voir ses effectifs renforcés.

¹⁷ Préavis N° 2009/3 : « Amélioration du dispositif toxicomanie à Lausanne ».

Unité RH

En 2008, cette unité a procédé aux recrutements nécessaires pour remédier aux départs et absences de longue durée. Elle a également mis en œuvre le programme de formation interne qui a été très suivi.

Unité juridique

Cette unité gère les suites des plaintes pénales et des dénonciations. Elle suit l'évolution de la législation et fournit des avis de droit à la direction et aux cadres du service. Le nombre de plaintes pénales a plus que doublé en 2008, passant de 6 à 13 cas. Par contre le nombre de dénonciations préfectorales déposées a diminué (198 en 2007 contre 153 en 2008).

Service des parcs et promenades

Audits externes

Durant l'année 2008, le Service des parcs et promenades a demandé deux audits externes. Le premier concernait un conflit de personne et s'est étendu sur les années 2007 et 2008. Il a coûté environ Fr. 40'000.– et a permis de régler le problème. La deuxième demande consistait en un coaching (remise à jour des connaissances). Cette aide extérieure a coûté Fr. 16'000.– et permis de poursuivre les rapports de travail avec le collaborateur concerné.

Goéland

Le service utilise Goéland de manière régulière pour sa gestion des travaux. Pour les autres fonctionnalités de ce programme, notamment la consultation des notes de séances des commissions du Conseil communal, le secrétariat du service déclare filtrer les informations et ne les diffuser qu'aux collaborateurs concernés.

Gestion du personnel

Le service n'est pas concerné pour l'instant par le préavis ATT (aménagement du temps de travail)¹⁸. Il n'y a pas de timbrage au sein du service. Le logiciel PeopleSoft est utilisé par le Service du personnel qui gère les absences. Actuellement on enregistre quatre cas de maladie de longue durée (4 x 240 jours) qui pèsent sur le taux d'absences. L'effectif du service est de 289 au 31 décembre 2008 (280,95 EPT) contre 286 au 31 décembre 2007 (278,55 EPT). Le renforcement des effectifs concerne notamment la « Coulée verte », le CIO et les places de jeux. D'autre part, le parc de camions et leurs chauffeurs ont été regroupés au sein du Service des routes et de la mobilité dès le mois d'octobre 2008. Il faut également noter la désignation d'un « Monsieur Nature » au sein du service qui a permis la tenue d'une exposition itinérante dans les parcs. Cette désignation n'a pas créé de poste supplémentaire car il s'agit d'une nouvelle répartition des postes de travail.

Cimetières

Le remplacement par le Service d'organisation et d'informatique du logiciel de gestion des cimetières (CIM08) a permis de gérer les activités commerciales du service (décoration et facturation des plantations sur les tombes, magasins), la gestion des inhumations, la gestion des emplacements et le suivi des interventions des marbriers de manière efficace, le tout en relation avec le Service du contrôle des habitants et l'Office des inhumations.

¹⁸ Préavis N° 2007/67 : « Aménagement du temps de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'Administration communale ».

Volière

Les grillages de la volière de Mon-Repos ont été changés dans le courant de l'année 2008 et sont particulièrement appréciés du public tout en permettant une meilleure sécurité pour les volatiles. Il faut relever le travail parfait du préposé qui bénéficie de toutes les compétences et de la confiance de ses supérieurs pour la gestion de cette volière. Il y a lieu de noter également que la Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA) confie de nombreux oiseaux à la volière de Mon-Repos (oiseaux abandonnés par leurs propriétaires suite à un décès ou un placement en EMS).

Parc d'éducation canine

Le service entretient le parc d'éducation canine à Vidy découlant de l'obligation de formation faite aux propriétaires de chiens de suivre une formation.

Zone de Sauvabelin

A la suite de l'observation N° 25 de la Commission de gestion pour l'année 2006 sur le lac de Sauvabelin, dont la réponse a été refusée par le Conseil communal, un préavis devait être rédigé pour l'entretien du lac. Suite à l'observation, un curage en surface a été effectué au printemps 2008. Après examen, il est apparu que toute la zone de Sauvabelin (restaurant, lac, places de jeux, parc animalier) devait être l'objet d'une réfection en profondeur. Dès lors, un préavis de la Municipalité sera soumis au Conseil communal dans le courant 2010. En 2008, le service a conduit la rénovation de la chapelle de Sauvabelin.

Lausanne Jardins 09

La préparation de la manifestation s'est poursuivie tout au long de l'année 2008. Un concours interne a permis de retenir quatre jardins supplémentaires qui compléteront les parcours.

Vandalisme

Les actes de vandalisme sont courants dans les parcs et promenades de notre ville, mais le nombre de cas reste stable. On a quand même dépensé environ Fr. 150'000.– pour les déprédations.

CHAPITRE VII

DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS (SIL)

Préambule

Les principaux événements de l'exercice 2008 sont la création d'un nouveau service, le Service commercial, la modification de l'organisation du Service de la comptabilité et des finances et du Service du magasin général, l'inauguration du Centre de formation des apprentis (C-for) et le déménagement d'une partie du personnel du Service du gaz. L'entrée en vigueur de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LapEl), qui a eu pour effet que la vente de l'énergie et l'utilisation du réseau sont séparés dans la facture électrique, est en partie la cause de la création du Service commercial.

Thèmes transversaux

Audits

En ce qui concerne le Service du développement stratégique, la certification ISO 9001/14001 est effectuée tous les trois ans, et des audits de surveillance sont effectués chaque année. Le tout coûte environ Fr. 25'000.– pour la durée de trois ans.

Le Service de la comptabilité et des finances a commandé un audit fonctionnel portant sur l'analyse organisationnelle de la fonction personnel des SIL le 19 mars 2008. En effet, en 2007 il avait été décidé de regrouper la fonction RH, jusqu'alors propre à chaque service, au sein du Service du développement stratégique. Lors de la création du Service commercial, afin de rééquilibrer les services, il a été décidé de transférer cette fonction au Service de la comptabilité et des finances, ce qui a été fait le 1^{er} avril 2008. L'audit a conclu que « seule l'élaboration d'une vision commune cohérente permettra à la future fonction personnel de réussir ». Le coût de cet audit fut de Fr. 15'000.–.

Pour le Service commercial, les seuls audits effectués le sont au titre d'ISO.

Un audit a été effectué dans le cadre de « Cité de l'énergie ». Celui-ci se fait tous les quatre ans et son coût est de Fr. 50'000.–. Cette somme comprend la cotisation à l'association de Communes qu'est « Cité de l'énergie ».

Le Service de l'électricité a lancé une grande opération d'audit interne destiné à vérifier l'adéquation entre les activités réelles et les descriptions de postes. Cette démarche a abouti à la modification de 80 descriptions de postes sur environ 200.

Goéland

Le Service du développement stratégique utilise Goéland pour les affaires communes avec la Direction des travaux, les requêtes qualité, les affaires municipales et celles du Conseil communal. Les accès sont gérés par la Direction des travaux.

Le Service de la comptabilité et des finances l'utilise pour les mêmes choses ainsi que pour le plan des investissements et ne sait pas qui gère les accès.

Le Service du gaz et du chauffage à distance a les mêmes accès que le Service du développement stratégique, et plus particulièrement aux plans cadastraux pour la planification des réseaux. Les Services du magasin général, de l'électricité et multimédia également.

Le Service multimédia a un urgent besoin de disposer d'un logiciel pour archiver ses contrats. Dans un premier temps, il avait étudié une solution avec Goéland. Le Service d'organisation et d'informatique a ensuite imposé le programme Alfresco. Aux dernières nouvelles, le Service multimédia n'a toujours pas trouvé de solution.

La plupart des services se disent satisfaits de l'utilisation de Goéland.

Service commercial (SILCOM)

Ce service, qui a vu le jour le 1^{er} juillet 2007, est complet depuis le 1^{er} janvier 2009. Responsable de toutes les relations avec la clientèle, il gère la facturation de tous les autres services des SIL, ainsi que celles d'Eauservice (Travaux).

Le Service multimédia a relevé une anomalie dans la facturation : il y avait une diminution des abonnés au télé-réseau malgré l'augmentation des raccordements. Il semblerait que 2000 à 3000 abonnements n'aient pas été facturés depuis plusieurs mois. Un certain flou règne sur le nombre d'abonnés concernés et leur identité. Il est même possible que certains abonnés aient reçu un rappel, sans avoir reçu de facture auparavant.

37^e observation : *La Municipalité est invitée à faire toute la lumière sur le problème de facturation de l'abonnement au télé-réseau.*

Le chef de service nous a informés qu'il y avait de nombreuses absences pour raison de santé chez les releveurs. Ces derniers travaillent de manière indépendante et effectuent un métier difficile qui nécessite une bonne alimentation et un bon équipement (chaussures, veste) utilisé correctement. L'indépendance de ces travailleurs rend l'encadrement en matière de sécurité au travail difficile à assurer. L'idée d'équiper les releveurs d'une veste aux couleurs de la Ville a été évoquée par le chef de service et nous semble une bonne mesure.

38^e observation : *La Municipalité est invitée à prendre des mesures pour améliorer l'encadrement et le soutien des releveurs de compteurs.*

Nous avons eu l'occasion de visiter le « Front Office » et de constater que le personnel qui y travaille est soumis à une très forte pression, se fait souvent insulter par des clients, est très stressé et est en sous-effectif. Il effectue, en effet, de nombreuses heures supplémentaires (environ un samedi toutes les 4 à 6 semaines).

39^e observation : *La Municipalité est invitée à prendre des mesures de soutien pour les employés des centrales d'appels des SIL (Service commercial et Service multimédia).*

Service du développement stratégique (SDS)

Le SDS est engagé dans de nombreux projets dans le domaine des énergies renouvelables en réponse à de nombreux postulats du Conseil communal. Le chef de service nous a notamment entretenu du projet de société anonyme active dans les énergies renouvelables. Cette société, qui pourrait investir jusqu'à Fr. 120 millions, serait financée au départ par la Ville par un investissement limité à Fr. 30 millions. Cette façon de faire permet d'éviter d'accroître la dette de la Ville et donc de péjorer son rating par des officines qui ont largement prouvé leur capacité d'analyse l'automne dernier.

Les apprentis sont sous la responsabilité du SDS tout comme le centre de formation C-for inauguré en 2008. Le taux de réussite aux examens de CFC a été de 100% cette année-là. Le SDS se réjouit d'accueillir bientôt les 48 apprentis pour lesquels le C-for est prévu. Pour notre part, nous nous réjouissons de la solution trouvée avec la cantine des TL pour le repas de midi des apprentis. Cette solution répond à notre observation de l'année passée.

Service de la comptabilité et des finances (COSI)

Le COSI a effectué le premier bouclage des comptes avec le logiciel SAP. Cette opération a nécessité un gros engagement de la part du personnel mais s'est conclu positivement. Le nouveau chef de service a apprécié l'engagement et le professionnalisme de ses collaborateurs lors de cette opération. Cela a aussi permis de faire un bilan de l'installation de SAP et de mettre en évidence le fait que, au départ, les besoins en formation ont été sous-évalués.

Le changement de chef de service a été l'occasion de modifier quelque peu les missions. La division RH tient des indicateurs en matière de personnel. Parmi ces indicateurs, on citera : les absences, la pyramide des âges, le nombre d'auxiliaires et le taux de satisfaction des collaborateurs. Ce dernier indicateur est déduit des entretiens de collaboration, ce qui constitue un biais évident.

Notons la transformation de la section « comptabilité » en deux divisions : « comptabilité de direction » et « contrôle et encaissements ». Cette dernière est notamment chargée du contrôle, par le biais de la tenue d'indicateurs, du nombre de contrats bloqués, des reports d'échéance de factures, des « pas loués » (objets immobiliers inoccupés), entre autres. Tous les cas de contrôle révèlent une nécessaire amélioration, quelques dysfonctionnements, une volonté de progression et quelques « frémissements positifs ». Nous verrions d'un bon œil que les frémissements deviennent un véritable bouillonnement.

Le SILCOM est également chargé de la facturation pour eauservice. C'est à ce propos que nous avons évoqué la question de la facturation de la TVA entre services de l'Administration communale. Nous avons appris que les SIL ajoutent la TVA à toutes les prestations qu'ils facturent à d'autres directions. Les autres directions doivent en faire autant. Par ailleurs, les SIL se font rembourser l'intégralité de la TVA y compris sur les prestations internes à la Ville. Autrement dit, la TVA n'a pas d'impact financier sur les opérations entre les SIL et les autres directions de l'Administration communale. Cependant, nous n'avons pas pu déterminer si l'entier de l'Administration communale procède de la même manière. Notons enfin que si les autres directions sont sous le régime du forfait TVA, elles ne peuvent pas se faire rembourser celle facturée par les SIL. Cela signifie que, le cas échéant, la TVA perçue sur des prestations internes à la Ville aurait des conséquences financières.

Service du magasin général (MAGESI)

Malgré une activité constante, les stocks du MAGESI ont tendance à augmenter. La fin du chantier du m2 et le report de certains investissements sont la cause de cet état de fait. L'activité n'a pas pour autant diminué car le MAGESI traite davantage de petits lots.

Nous avons assisté à une démonstration des nouveaux équipements d'aide au levage des charges qui nous a convaincus de sa capacité à diminuer les sollicitations des lombaires des employés et ainsi d'améliorer la sécurité au travail.

Nous saluons également l'effort constant du MAGESI pour l'acquisition de véhicules à gaz.

Une unité transport, en test, gère trois camions et une camionnette pour le compte des SIL et Travaux. Cette nouvelle activité transversale est intégralement assumée par le MAGESI sans compensation de personnel.

Service de l'électricité (SEL)

Nous n'avons pas grand-chose à rajouter au rapport très complet sur le SEL contenu dans le rapport de gestion de la Municipalité. Cependant, nous devons revenir une fois de plus sur un problème déjà soulevé dans le rapport de l'année 2006 : le remboursement des frais de repas pris à l'extérieur. Depuis fin 2006, le SEL devait faire une note à la Municipalité avec pour délai le 31 mars 2009. Cette note n'ayant toujours pas été présentée, nous nous voyons au regret de renouveler notre observation.

40^e observation : *La Municipalité est invitée à trouver une solution rapide au problème des frais des repas pris par les employés actifs sur des chantiers éloignés de leur lieu d'attache.*

Service du gaz et du chauffage à distance (Gaz et CAD)

Nous avons évoqué les fuites de gaz et les conduites en fonte à remplacer. Même si ces dernières n'ont pas été changées au rythme prévu à la fin des années nonante, le chef de service et le municipal nous ont paru sensibles à ce problème délicat du point de vue de la sécurité. Nous avons obtenu l'assurance que quatre conduites à haut risque seront remplacées d'ici cet été. Compte tenu de la volonté de résoudre ce problème dans les meilleurs délais, nous nous abstenons de faire une observation.

En visitant la turbine à gaz de Pierre-de-Plan, qui était en révision, nous avons été très désagréablement surpris de constater que les protections mises en place pour prévenir les chutes au bord d'une fosse se résumaient à une simple bande plastique rouge et blanche.

Service du multimédia (SIMA)

Outre les problèmes de facturations soulevés par le SIMA évoqués plus haut, nous constatons que la progression de la clientèle des diverses prestations offertes par le SIMA est conforme aux prévisions.

A en juger par le nombre de visites de l'espace clients, le choix de l'installer à la place de l'Europe s'avère judicieux.

Nos remarques par rapport au central d'appels du Service commercial s'appliquent également au SIMA.

Nous avons abordé le problème de l'identité visuelle des SIL (petite fleur peu visible sur certains supports publicitaires) qui souffre de la lenteur de la Municipalité à définir un nouveau logo pour la Ville comme le prévoit le concept de marketing urbain.

Le projet d'archivage des contrats a pris neuf mois de retard en raison des problèmes de choix informatique évoqués dans les thèmes transversaux.

Remerciements

Les commissaires tiennent à remercier le directeur, les chefs et la cheffe de service ainsi que tous les collaborateurs de la direction qui les ont reçus cordialement et les ont renseignés efficacement.

Bureau du Conseil communal

Le Bureau du Conseil et la Commission de gestion ont tenu leur séance annuelle. Les délégations étaient composées par les présidents et les vice-présidents respectifs.

Le rapport sur la gestion du Bureau pour l'année 2008 est annexé en page 199 du rapport de gestion de la Municipalité.

Le Bureau et le secrétariat ont présenté la gestion pour l'année 2008. Il est à mentionner que le nombre de séances doubles va en croissant. Il a été constaté que la durée d'une séance simple avoisinait finalement celle d'une séance double. Une idée a été émise, celle de commencer les séances simples à 19 h 00 (au lieu de 19 h 30) et de diminuer ainsi le nombre de séances doubles.

Le manque de ressources au secrétariat du Conseil a aussi été abordé. Il a été souligné que de nouvelles tâches sont apparues (ex. : la gestion assez lourde de l'Extranet, la gestion de la rétention des cotisations AVS sur les indemnités des conseillers communaux). Une solution serait d'augmenter le budget du Conseil. Une discussion à ce propos devra avoir lieu au sein du Bureau.

Le statut du suppléant de la secrétaire a également été abordé : il se trouve qu'un grave conflit de loyauté et de confidentialité existe si le choix de l'adjoint au secrétaire municipal est maintenu. Une nouvelle solution devrait être trouvée.

Le retard de parution du Bulletin du Conseil communal a également été discuté. Sans engagement de moyens supplémentaires, il s'avère impossible à résorber avec les moyens actuels.

Des questions ont été posées par la Coges sur la mise à disposition de l'Extranet aux conseillers communaux. Depuis l'arrivée de la nouvelle secrétaire du Conseil, ce dossier a beaucoup avancé pour être mis à disposition des conseillers pendant l'année 2009.

Les rapports entre la Coges et la Municipalité ont aussi été évoqués.

La compétence du personnel du secrétariat du Conseil communal a été aussi soulignée. Le Bureau et le secrétariat ont pu mener à bien toutes les nouvelles tâches et ont su prendre les bonnes décisions. Qu'ils soient ici remerciés pour leur engagement.